2065

CREAD

MED·CAMPUS

Programme de la Communauté Européene

PROJET MED-CAMPUS A99

Programme de Formation des Analystes du Marché du Travail au Maghreb er au Machrek

Rapport d'Etape

du Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement
CREAD - Alger
Année : 1994/1995

Sous la Coordination de l'Université de Roskilde - Danemark

Avec la participation des partenaires du Reseau Méditérranéen sur l'Innovation et le Co-Développement

Unité de Recherche
"Relations Economiques Internationales'
Sous la Direction de
Monsieur le Professeur Abdelouahab REZIG

Présenté par

M. MUSETTE Mahmad Saib
M. HAMMOUDA Nacereddine
M. BOUAITA Ahmed
M. KELKOUL Mohamed
M. SAIM Ahmed

Centre de Recherches en Economie Appliquée pour le Développement
C.R.E.A.D.
DOCUMENTATION
DATE D'ENTREE
N° D'ORDRE

Sommaire

Notes de présentation

1. *L'Etat du Marché du Travail au Maghreb*
   par **M. MUSETTE Mahmad Saib**
   Sociologue - Chercheur - CREAD

2. *Le Comportement d'Activité en Algérie: Concept et Sources d'information*
   par **M. HAMMOUDA Nacereddine**
   Economiste - Chercheur Associé - CREAD

3. *Activités Agricoles et Marché Local du Travail*
   par **M. BOUAITA Ahmed**
   Ingénieur- Chercheur - CREAD

4. *Formation Supérieur et Marché de l'Emploi*
   Quelques Constats ...
   par **M. SAIM Ahmed**
   Directeur du Marché du Travail - ANEM

5. *L'Emploi et le Secteur Informel Cas de l'Algérie*
   par **M. KELKOUL Mohamed**
   Directeur des Statistiques Sociales - ONS

L'Etat du Marché du Travail au Maghreb

par M. MUSETTE Mahmad Saib
Socioloque- Chercheur
CREAD (Alger)

Introduction

1. La population maghrébine

2 . La population active au Maghreb

3. Le niveau de l'emploi : baisse des créations

4. Le Chômage : un péhnomène durable

5. La dynamisation du secteur informel

6. L'insertion des groupes vulnérables

    6.1. L'Emploi des Jeunes
    6.2. L'emploi des Femmes

Conclusion

LE MARCHE DU TRAVAIL AU MAGHREB : UN ETAT DES LIEUX

PAR

M.MUSETTE MAHMAD SAIB

CHARGE DE RECHERCHE

CENTRE DE RECHERCHE EN ECONOMIE APPLIQUEE

POUR LE DEVELOPPEMENT (CREAD)

ALGER - ALGERIE

(JUIN 1995)

Le marché du travail au Maghreb constitue un poste d'observation intéressante pour saisir le niveau de développement atteint par les économies maghrébines. De plus, suivant les tendances passées de l'activité - de l'emploi et du chômage - nous pouvons déduire les contraintes auxquelles les autorités maghrébines sont confrontées pour arriver à contenir une croissance durable avec moins de coûts sociaux. La négociation d'une relance économique dans une conjoncture difficile entraine généralement des effets négatifs sur le marché du travail. Les effets attendus sont prévisibles - l'aggravation du chômage, par exemple, est inévitable.

Notre reflexion repose sur trois questions principales : Quelles sont les caractéristiques essentielles du marché du travail au Maghreb ? Quelles sont les éléments des sytèmes productifs qui peuvent assurer une relance économique durable à moindre coûts sociaux ? Quelles sont les stratégies des acteurs sociaux quant à l'insertion à la vie active ?

Dans ce papier, nous présenterons les caractéristiques essentielles du marché du travail. Le poids démographique pèsera encore plus lourd dans l'avenir. La population active continue sa progression. Les créations d'emploi sont au minimum. Le taux du chômage progresse allègrement. Le secteur informel apparait comme une réponse sociétale favorable pour réduire les tensions sociales. L'insertion des groupes vulnérables semble être un défi majeur pour les économies maghrébines: le chômage des jeunes est un élément structurant du marché du travail maghrébin et la femme s'active de plus en plus pour contenir la pauvreté qui s'installe durablement au Maghreb.

1. La population maghrébine

Les trois pays de l'Afrique du Nord (Algérie - Maroc - Tunisie) présente une structure démographique sensiblement différente par rapport au reste de l'Afrique. Malgré un certain rétard dans l'évolution des indicateurs classiques (natalité, mortalité et fécondité), les pays du Maghreb sont engagés vers une transition démographique qui laisse prevoir une nette amélioration selon les estimations de l'ONU [1].

Selon les perspectives onusiennes, la population maghrébine va doubler d'ici l'an 2025 - passant de 50 millions d'habitants à plus de 100 millions en fin de période (Cf Tableau N° 1)[2].

Tableau N° 1

Estimation de la population maghrébine (de 1985 à l'an 2025)

Année	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2020	2025
Algérie	21,7	25,5	29,5	33,4	37,1	40,6	43,9	47,2	50,6
Maroc	21,9	24,6	27,2	29,5	31,7	33,8	35,9	38,1	40,1
Tunisie	7,1	7,9	8,7	9,4	10,2	10,9	11,6	12,2	12,9
Ensemble	50,7	58,0	65,4	63,3	79,0	85,3	91,4	97,5	103,6

Des trois pays, c'est l'Algérie qui va connaître une croissance démographique beaucoup plus vite - la population passerait de 21,7 millions à 50,6 millions en l'an 2025. Le Maroc connaitrait une progression moins vite mais sa population serait multipliée par deux en fin de période. La Tunisie va enregistrer une croissance maîtrisée, avec un gain de 6 millions supplémentaires pour la même période. Cette projection est faite sous l'hypothèse d'absence de catastrophes (guerre, famine ou épidémie) et que chaque pays maintiendrait une politique de redressement positive des facteurs ayant une incidence directe sur les paramètres démographique (du taux de fécondité, taux de mortalité infantile etc.).

2. La population active.

La population active suivra inéluctablement la tendance démographique. Le poids démographique dans la composition de la population active n'est un mystère pour personne du

---

[1] World population prospects, Estimates and projections assessed in 1984, ONU, 1986

[2] Les tableaux statistiques sont en fin de section

moins à l'horizon 2010: les personnes en âge de travailler, d'ici cette échéance sont, déjà nées en 1994 (en retenant l'âge de 16 ans comme indicateur d'entrée en activivité).

Cependant, compte tenu des paramêtres de détermination de la population active en usage au Maghreb avec les données concrètes de l'âge réel d'entrée dans le monde du travail, les estimations peuvent connaître des variations sensibles. A titre indicatif, nous pouvons faire état des projections du taux d'activité établies (Cf Tableau N° 2) par le Bureau International du Travail (BIT) pour les trois pays du Maghreb [3] .

Tableau N° 2

Evolution du taux d'activité au Maghreb

ANNEE	1980	2000	2010
Algérie	21.7	25.1	29.5
Maroc	29.3	35.6	40.7
Tunisie	29.9	35.8	39.3

Les hypothèses du BIT sont établies sur la base d'une baisse de l'activité juvénile mais une hausse du taux d'activité féminine. La tendance serait vers une réduction sensible du travail des enfants et des personnes âgées. En effet, même en absence de ces hypothèses, seul le facteur démographique peut donner les mêmes résultats si nous maintennons les taux d'activité observés dans les années 1980. Une accélération des tendances donnerait des taux d'activité nettement supérieurs à ceux projeté.

La crise économique des années 1980 et ses conséquences sur la mise au travail de la population active ne sont pas prises en compte dans les projections du BIT. De même, l'estimation du taux d'activité est établie selon les données statistiques officielles publiées au Maghreb. Quand on sait l'imperfection des outils statistiques et les améliorations entreprises ces dernières années pour redimensionner la population active réelle (en tenant compte du secteur informel), cette estimation ressemble plus à une hypothèse minimale. Même cette hypothèse retenue, les effets sur le marché du travail sont complexes et constituent un défi pour les économies maghrebines. A priori, pour maintenir le niveau actuel de l'emploi, il faudrait le multiplier par deux d'ici l'an 2025 !

---

[3] Cf Bureau International du Travail, Population active 1950-2025, Génève,1986

3. Le niveau de l'emploi: baisse des créations.

Toute hausse de la population active, provenant soit du facteur démographique soit d'un changement dans les comportements d'activité, entrainerait des effets sur le marché de l'emploi. Or, la crise de l'emploi depuis les années 1980 ne permet plus une reprise dans les créations d'activités: les trois pays de l'Afrique du Nord ont dû adopter des Plans d'Ajustements Structurel (PAS), avec des conditionnalités imposées par les institutions financières.

La progression de l'emploi s'est ralentie tandis que la population active continue sa croissance et déverse chaque année un lot important de nouveaux demandeurs d'emploi sur le marché du travail. Les actions de développement engagées au début des années 1970 se trouvent ainsi mises en péril. La structure de l'emploi s'est modifiée profondement.

En effet, nous assistons à un changement profond dans la structure de l'emploi dans les trois pays de l'Afrique du Nord. Une regression notable est observée dans la part de l'emploi agricole au Maghreb au profit du secteur tertiaire. Ce changement peut être traduit comme une forme de rupture d'avec la politique de la colonisation. L'héritage colonial n'a plus le même visage : d'une économie, à dominance agricole, les trois pays présentent des caractéristiques nouvelles. La ventilation par secteur indique une tertiarisation inquiétante. Cependant la population active en milieu rural reste encore mal déterminée - elle est généralement comptabilisée en termes d'équivalents permanents. Ce biais confère au marché du travail en milieu rural un statut à part qui mérite un traitement spécifique.

Le tableau N° 3 nous donne un premier apperçu de la configuration de l'emploi : le secteur industriel et celui des services ont enregistré une croissance assez réguliere dans un premier temps. Nous pouvons relever par la suite une baisse légère dans le développement de l'industrie durant les années 1980, tandis que le secteur des services pousuit sa progression. Le secteur agricole semble être en perte constante d'emplois.

Tableau N° 3 : Evolution de la structure de l'emploi selon les BAE

Pays	Algérie				Tunisie			Maroc			
Branche/Année	1966	1977	1987	1992	1975	1984	1989	1960	1971	1982	1992
Agriculture	49.9	30.2	25.2	24.5	37.2	26.6	25.7	65.8	52.2	40.3	42.4
Industrie & BTP	11.0	28.3	29.9	26.6	20.0	24.7	22.1	11.6	14.7	23.2	22.4
Services	39.1	41.5	44.9	48.9	42.8	48.7	52.1	22.6	33.1	36.5	35.2

Cette poussée du tertiaire, conjuguée avec le ralentissement de l'industrie, pose des problèmes sérieux quant à la relance des économies maghrébines. Car la relance ne peut s'appuyer sur le tertiaire, elle impose le re-activation des systèmes productifs. En effet, le tertiaire au Maghreb constitue un secteur fourre-tout et n'est aucunement lié au développement de l'industrie comme c'est le cas pour les pays industriels avancés.

En attendant cette relance négociée avec les instances financières, le chômage est devenu un phénomène durable au Maghreb.

4. Le chômage : un phénomène durable.

Le chômage s'est installé durablement dans les trois pays de l'Afrique du Nord. La progression du chômage n'a pas été ralentie. Cette progression est certes à lier avec le ralentissement des créations d'emploi.

En Algérie, le taux du chômage de 1966 reste une référence exceptionnelle : Le taux était à 34,6%, il baisse à 22,7% en 1977 et on observe une reprise déjà en 1984. Le taux relevé par le dernier recensement (1987) était à 21,36% ; ce taux serait stabilisé en 1991 d'après les statistiques officielles - mais en termes de volume, le nombre de chômeurs serait passé de 534 000 en 1985 à 1,3 millions de personnes en 1991![4]

Au Maroc, la même tendance est observée : de 9,0% en 1978, en passant par 15,5% en 1986, le taux du chômage a atteint le seuil de 15,8 en 1990. En termes de volume, ils étaient 642 000 chômeurs (15 ans et plus) en 1982, le nombre 987 000 personnes en 1991, dont 695 000 en milieu urbain [5] .

En Tunisie, la progression du chômage est constante : de 12,9% en 1975, le taux passe à 13,1% en 1984 pour atteindre 15,3% en 1989. En termes de volume, ils étaient 212 370 chômeurs en 1975, le nombre est passé à 382 000 personnes (15 ans et plus) en 1989 [6] .

---

[4] Cf Collections Statistiques N° 58 - Situation de l'emploi 1991/1992, Office National des Statistiques, Alger

[5] Cf Communication de ABZAHD, AMRANI ALAOUI & EL HAJIBI : Activité, chômage et emploi : méthodes et résultats - Premier Ministère, Maroc, 1993

[6] Cf Actes du Seminaire de L'IFID (1990) : Politique de l'Emploi en Tunisie,1990

Dans les trois cas , le ralentissement de la progression du taux de chômage constitue une problématique aux risques multiples sur le plan social. La nécessité de prendre des mesures pour réduire la tension sur le marché du travail - en direction des populations vulnérables ou vulnérabilisées est devenue une priorité politique.

Le phénomène du chômage se généralise. L'adoption des PAS signifie inévitablement une gestion rationnelle de l'appareil économique. Autrement, des pertes d'emploi sont inévitables. Les conséquences de l'aggravation du chômage sont multiples car la société recèle des capacités d'adaptation à des situations extrêmes. Les solutions sociétales peuvent se situer à la limite de la légalité mais tout à fait légitime pour justifier la survie ou l'exclusion économique. La dynamisation du secteur informel constitue, en ce sens, une des réponses sociétales au chômage.

5. La dynamisation du secteur informel.

Le secteur informel au Maghreb est peu connu. Il n'est pas seulement un effet de mesure (les définitions retenues ne sont pas toujours les mêmes), mais aussi d'une tendance politique à minimiser ou à combattre les activités informelles. Aussi le rapport entre le secteur formel et informel demeure encore suspect sinon difficile à déterminer. Mais ce secteur demeure une soupape de sécurité face au blocage des créations d'emploi stable et durable.

En Algérie, le "trabendo" fait rage. Les pratiquants sont des "trabendistes". C'est une serie d'activités commerciales (internationales) qui échappent à la fiscalité. La masse des trabendistes est composée de jeunes et ils travaillent en groupe en auto-financement ou bénéficiant des sources financières des "gros" commerçants. C'est un segment du secteur informel non-chiffré qui est combattu par les douanes et par les autorités locales. Le segment chiffré du secteur informel (établie sur la base des données statistiques nationales) serait d'environ 24% de la population occupé non-agricole [7] . L'activité agricole, largement informalisée, reste encore méconnue.

---

[7] Seminaire CENEAP sur le secteur Informel au Maghreb,Alger,1992

Au Maroc, selon une étude récente, le secteur informel comprendrait tous les salariés et les employeurs de moins de 10 emplois et toutes les personnes dont le statut dans la profession est indépendant, aide familial ou apprenti, ainsi que le statut "mal-désigné". D'après l'auteur, le secteur informel représentrait 69% de la population active urbaine en 1971 et 75% en 1982 [8]. Le taux d'accroissement annuel moyen du secteur informel serait deux fois supérieur à celui du secteur structuré !

En Tunisie, selon une ancienne étude, le secteur informel représenterait 39,3 % de l'emploi total non agricole en 1982. Aussi certains analystes soulignent que les entreprises de moins de 10 employés, suceptibles de couvrir l'univers informel, serait d'environ 95% en 1981. Depuis cette date, la croissance de l'emploi peut être attribuée essentiellement au secteur informel. En effet, le secteur moderne n'a connu qu'une croissance moyenne annuelle de l'emploi de 1% entre 1984 et 1989 [9]. On peut déduire aisément que l'absorption de la main d'oeuvre additionnelle serait dûe essentiellement au secteur informel.

Globalement, le secteur informel est très dynamique au Maghreb. Ce secteur contribue fortement à réduire la tension sur le marché du travail. Sa composition reste encore mal identifiée bien qu'elle trouve sa force de travail essentiellement parmi les groupes vulnérables - enfants, jeunes, femmes et personnes âgées.

6. Insertion des groupes vulnérables[10]

Controntés aux problèmes du chômage et s'adonnant à des activités informelles, les groupes vulnérables constituent l'essentiel des nouveaux pauvres sur le marché du travail. Nous tenterons une analyse de la mise au travail des jeunes et des femmes au Maghreb.

---

[8] Le marché du travail urbain au Maroc par M. SALAHDINE, DP/33/1991 Institut International des études sociales, Genève, 1991

[9] Le marché du travail en Tunisie : structure, déséquilibres et ajustements par J.P.MACHAUD, DP/35/1991, Institut International des études sociales, Genève, 1991.

[10] les données et reflexions sui suivent sont tirées de la communication "Insertion des Groupes Vulnérables ; un défi économique majeur pour le Maghreb" de l'auteur in La gestion des Ressources Humaines,Université de Rabat, 1994

6.1. L'emploi des jeunes

La définition de cette catégorie est celle du BIT, c'est à dire toute la population âgée entre 15 et 24 ans qui sont classée dans la population active. Nous verrons par la suite le décalage observé au Maghreb en incluant aussi la tranche 25/29 ans dans la catégorie juvénile. Cette dernière définition est celle retenue par les analystes maghrébins du marché du travail.

Une remarque préliminaire sur l'âge légal d'accès à l'emploi : en Tunisie, l'âge d'accès légal à l'activité est fixé à 18 ans; en Algérie il est à 16 ans. La législation marocaine vient de modifier l'âge légal, qui était antérieurement jusqu'en 1990 à 12 ans.

Le taux du chômage juvénile est globalement supérieur à la moyenne nationale dans les trois pays du Maghreb (Cf tableau N° 4). Pour les jeunes, la situation est devenue dramatique. Ils ont du sortir dans la rue, manifesté leur ras de bol. Ce n'est qu'après les "révoltes des jeunes" (Tunis -1984, Alger -1988, Maroc-1991) que les autorités maghrébines ont pris des dispositions spécifiques en direction de la population juvénile.

Tableau N° 4

La population juvénile : activité et chômage

(en millier) selon les recensements.

Pays	Age	Total	Actif	Taux d'activité	Age	Nbre Chomeur	taux Chomage
Algérie	15/19	2473	519	20,99		343	66,09
(1987)	20/24	2203	894	40,58		343	38,37
	Total	**4676**	**1413**	**30,22**		**686**	**48,55**
Maroc	15/19	2234	833	37,29		195	23,41
(1982)	20/24	1997	947	47,42		169	17,85
	Total	**4231**	**1780**	**42,07**		**364**	**20,45**
Tunisie	15/19	797	320	40,15	18/19	53	16,56
(1984)	20/24	674	401	59,50	20/24	90	22,4
	Total	**1471**	**721**	**49,01**		**143**	**19,83***

(*) le taux du chômage est estimé pour la tranche 18/24 ans à la recherche d'un emploi.

Les dispositifs d'insertion des jeunes

Chaque pays a adopté ainsi, à des intervalles différents, des programmes d'emploi des jeunes (Tunisie en 1984, Algérie en 1987, Maroc en 1991). A priori, les autorités n'ont fait que reprendre les dispositifs déjà mis en oeuvre en Europe ou dans les pays anglo-saxons, en direction de la population juvénile. Cependant, le problème est plus profond. Il ne s'agit plus d'une insertion par l'économique mais de développer un processus d'insertion permettant de sauter les verrous de l'appareil économique et de l'arsenal juridique. On passe d'une gestion économique à une gestion sociale du chômage.

Malgré ces dispositifs, le chômage des jeunes reste un casse-tête chinois pour les autorités maghrébines. Cette forme de chômage (d'insertion) semble être un élément structurel du marché du travail au Maghreb. Sa progression rapide et son expansion , impliquant aussi les jeunes diplômés, exigent une révision profonde du système d'éducation-formation. La production massive des "diplômés" au rabais et à moindre coût durant les années 1980 a engendré une situation de blocage quant à l'insertion par l'économique.

6.2. L'emploi des femmes

Le rapport des femmes à l'emploi a été toujours considéré comme accessoire dans les analyses du marché du travail au Maghreb. Cependant, selon les estimations du BIT, le taux d'activité progresserait assez vite d'ici l'an 2110 au Maghreb [11] . Cette prévision, bien que positive, est établie sur la base des statistiques imparfaites qu'il convient de corriger. Les changements du comportement d'activité féminine, ces dix dernières années, vont aussi contribuer à une demande massive d'emploi féminin. Mais cette demande se manifeste dans une conjoncture économique défavorable. Elle se dirigerait vraisemblement vers le secteur informel qui prend de l'ampleur.

Une progression rapide du taux d'activité féminine.

En effet, selon une projection du BIT, l'activité féminine enregistrée au Maghreb semble être la plus faible dans le monde. Mais à l'intérieur du Maghreb, les femmes algériennes semblent être les moins actives - avec 2,4% en 1950, le taux d'activité féminine ne gagnerait que 11 points supplémentaires en l'an 2010, tandis que les femmes marocaines enregisteraient une hausse de 25 points , et les tunisiennes une progression de 27 points.

---

11 cf Emploi des femmes dans le monde, BIT, Genève, 1990

Tableau N° 5

Taux d'activité des femmes 20/59 ans

selon les régions du monde

Année / régions	1950	1980	2010
Pays développés	46,6	64,7	67,5
Pays sous/ développés	51,9	51,1	49,4
Afrique	41,1	39,0	35,2
MAGHREB			
Algérie	2,4	7,1	13,3
Maroc	6,1	16,7	31,4
Tunisie	4,1	21,8	30,9

Du reste par rapport à l'Afrique et aux pays sous-développés d'une manière générale, la progression du taux d'activité féminine au Maghreb serait positive - l'Afrique entière enregisterait une perte de 4 points, les PVD de 2 points selon les previsions. Dans les pays développés, le taux progresserait très lentement, avec un gain de 3 points seulement.

Le redressement des outils de mesure de l'activité féminine

Durant les années 1980, plusieurs tentatives ont été faites en vue de saisir correctement l'activité féminine au Magheb. Ces corrections ont permis de degager des catégories de "femmes occupées" qui n'étaient pas comptabilisées antérieurement. En conséquence, on ne peut parler d'une croissance de l'activité féminine, mais d'une meilleure couverture statistique de l'emploi féminin. Durant les années 1980, on a pu observer une meilleure saisie de l'activité féminine au Maghreb.

En Algérie, on avait saisi que 109 000 femmes actives en 1966, le nombre s'élève à 203 000 en 1977, il passe à 442 000 en 1987 pour atteindre 571 000 en 1989 et 629 000 en 1991. La saisie de "travailleuses à domicile", effectué dès 1977, indique une progression plus rapide que les "occupées régulières" : le nombre passe de 42 000 en 1977 à 158 000 en 1991, soit un effet mulplicateur de 3,8 en l'espace de 14 ans, tandis que le nombre d'occupés n'a connu qu'un effet de 2,6 pour la même période [13] .

En termes relatifs, le taux d'activité féminine est en nette amélioration pour la classe de 15/59 ans : estimé à 4,41% en 1987, le taux s'élève à 9,36% en 1991, soit presque le double en l'espace de moins de 5 ans. A ce rythme, le taux projété par le BIT pour l'an 2010 (13,3%) serait atteint avant la fin du siècle ! Pour rappel, un redressement statistique plus précis reste à faire - car en 1954, le taux d'activité féminine était estimé à 42%.

Au Maroc, le nombre de femmes actives était estimé à 3,2 millions en 1987, l'estimation pour 1991 est à 3,4 millions en 1991. La distribution par strate donne un taux de féminisation de l'activité de 25% en milieu urbain et de 39,1% en zone rurale [14] . Le taux d'activité féminine en milieu urbain était évalué à 7,5 % en 1960, il est estimé à 24,9% en 1991 - ce taux a été muliplié par 3,3 durant cette période. Quant à l'activité féminine en milieu rural, il était estimé à 9,3% en 1982, les enquêtes récentes donnent une vision plus réaliste - en 1987, le taux d'activité féminine en milieu rural était de 36,5% et en 1991, il est estimé à 32,9% . Il y a manifestement un redressement statistique opéré ces dernières années pour mieux cerner l'emploi féminin en milieu rural, dont 80% sont des aides familiales. On doit aussi faire mention de l'existence d'un taux assez important de "sous-emploi" féminin au Maroc, estimé à plus de 300 000 en zone rurale en 1991.

En bref, au Maroc, le taux d'activité féminine global moyen était d'environ 8% en 1971, il est passé à 11,6% en 1982 pour atteindre 28% en 1991, soit un effet multiplicateur de 2,4 en l'espace de 10 ans. Là aussi, l'effet du redressement statistique remet en cause la projection du BIT.

---

[13] Cf MUSETTE Saib, "L'emploi des Femmes en Algérie" INT/CREAD, Alger,1989

[14] cf ABZAHD et al, op cité voir aussi Mme CHEKHROUNI Djamila : l'Emploi féminin au Maroc - évolution et caractéristiques, ASSEDES, 1993

En Tunisie, le taux d'activité féminine était estimé à 5,6% en 1966, il passe à 18,9 en 1975 et progresse encore à 21,8 en 1984 , mais chute ensuite à 20,3% en 1989 [15] ! Globalement, le taux de 1966 a été multiplié par 4 durant la période observée En termes absolus, le nombre de femmes actives était d'environ 67 000 en 1966, ce nombre augmente à 304 000 en 1975 et il progresse encore à 456 000 en 1984 pour atteindre 494 000 en 1989. En fait, en valeurs absolues, le nombre de femmes actives continue sa croissance , il a été multiplié par 7 en l'espace de 23 ans. Pour le cas de la Tunisie, la prévision établie par le BIT pour l'an 2010 (30,9%) semble être un pari pour l'emploi féminin - car durant la période 1975/1989, on enregistre une progression de 2 points seulement du taux d'activité féminine !

Globalement, la croissance de la population active féminine est un signe incontesté d'une amélioration de la saisie statistique, sauf pour la Tunisie car aucun signe de redressement de l'outil n'apparaît. Mais cette croissance en période de crise pose des problèmes sérieux - car la norme dominante au Maghreb préconise la priorité à l'embauche de la population active masculine en situation de chômage prononcé. Mais cette norme se trouve en contradiction avec les nouvelles règles de la flexibilité de l'emploi plus favorable aux recrutements des femmes.

L'insertion des femmes par l'économique n'est pas à l'ordre des préoccupations pour les autorités au Maghreb, bien qu'on reconnait ca et là le gain d'importance du poid de la femme dans l'activité économique. Mais les femmes ne se desespèrent pas pour autant elles rusent avec la reglementation et s'installent dans l'activité pour lutter contre la pauvreté qui gagne du terrain.

Le chômage féminin visible commence à prendre de l'ampleur au Maghreb : la féminisation du chômage en Algérie était 8,56% en 1991; en Tunisie, il est estimé à 28,35% en 1989; au Maroc, ce taux est évalué à 30,22% en 1991. Ces données traduisent les difficultés de plus en plus grande pour les femmes de se placer sur le marché du travail au Maghreb.

Pour illustrer cette lutte d'insertion des femmes, nous pouvons faire état du cas algérien: le taux d'insertion des nouvelles demandeuses d'emploi (39,53%) semble être plus important que celui des hommes (30,77%)pour l'année 1992 [16] ! Le solde chômage/occupation (nombre de chômeurs qui passe à l'occupation par rapport au nombre d'occupé qui se retrouve au chômage) est encore favorable à la population féminine : - 25 000 pour les hommes, + 4 000 pour les femmes; ce qui correspond à une perte d'emploi plus importante pour les hommes que pour les femmes

---

[15] cf KEFI, ZOUARI-BOUATOUR & BOYLE : "La femme et l'emploi en Tunisie", in La politique de l'emploi en Tunisie, ed IFID, déja citée.

[16] Cf Données statistiques N° 194, situation du marché du travail en 1992, ONS, Alger, 1993

Les Comportements d'Activités en Algérie
Concepts et Sources d'Information

par M. HAMMOUDA Nacereddine
Economiste-Chercheur Associé -
CREAD (Alger)

1. Sur le "Comportement d'Activité".

1.1. La situation individuelle comme première approche du comportement d'activité

1.2. Quelques problèmes liées à la mesure de l'emploi

- 1.2.a. l'Emploi Informel
- 1.2.b. L'emploi agricole
- 1.2.c. L'emploi Féminin

1.3. Problèmes liées à la mesure du Chômage

- 1.3.a. Les limites d'âge
- 1.3.b. La non-occupation
- 1.3.c. La recherche d'emploi
- 1.3.d. Période de référence
- 1.3.e. Durée de recherche ou durée d'inactivité ?

1.4. La mesure de l'inactivité

CONCEPTS ET SOURCES D'INFORMATION

I. COMPORTEMENT D'ACTIVITE.

1.1. La situation individuelle comme première approche du comportement d'activité.

Dans tous les recensements et enquêtes auprès des ménages, tous les membres des ménages âgés de cinq ans et plus sont caractérisés par une variable appelée "situation individuelle". C'est une variable univoque, c'est-à-dire qu'une personne ne peut avoir qu'une seule situation. Cette conception provient d'une vision linéaire de l'organisation de la vie humaine centré autour de la notion de travail. Il faut dire qu'il s'agissait du schéma prédominant jusqu'à une date récente. Les différentes modalités que peut prendre la situation individuelle sont :

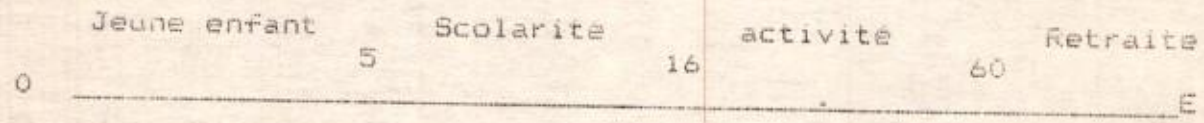

- Occupé
- Travailleur (se) à domicile
- Appelé du contingent
- Sans travail mais en recherche (STR)
- Ecolier, collégiens, lycéens, étudiants et stagiaires
- Femme au foyer
- Retraité, pensionné.
- Infirme, handicapé
- Autres inactifs.

Les cas de figure où une personne était à cheval sur deux situations ont été réglés en privilégiant l'occupation c'est-à-dire qu'un étudiant qui travaille aussi était considéré comme occupé, de même qu'un handicapé qui travaille est comptabilisé comme occupé et non pas comme infirme. A noter qu'il s'agit des déclarations spontanées des individus (la personne directement concernée ou un autre membre du ménage).

Nous allons par la suite passer en revue l'ensemble des situations pour voir de plus près le plan qui peut entacher leur discernement.

1.2. Quelques problèmes liés à la mesure de l'emploi.

Le volume de l'emploi peut être mesuré de deux manières différentes : l'emploi du moment ou l'emploi habituel. Les définitions utilisées en Algérie sont celles préconisées par le BIT.

L'emploi du moment renvoie à une période de référence courte : le jour, la semaine ou le mois précédent l'enquête; en Algérie, c'est la semaine précédent l'enquête qui sert de référence dans l'ensemble des enquêtes. Or, comme ces enquêtes durent presque un trimestre sur le terrain, la semaine d'observation est variable, par contre l'extrapolation se fait par rapport au début de l'enquête. Cette dernière remarque peut nous inciter à parler pour le cas algérien de population habituellement occupée durant le trimestre d'enquête, puisque la notion de population habituellement occupée se réfère à une année calendaire.

Par rapport à la définition adoptée est considérée comme occupée (travailleur à domicile) toute personne ayant travaillé au moins une heure durant la semaine de référence. Le travail considéré ici est celui ayant trait à l'ensemble des activités de production des biens et services telles que défini par le champ de la production du système de comptabilité nationale (SCN, SCEA). Le champ de la production au sein du SCN comprend l'ensemble de la sphère de l'économie marchande et une partie des activités économiques non marchandes. Il s'agit de l'ensemble des activités économiques non marchandes liées à une activité économique marchande (une partie seulement de la production ne transite pas par le marché), l'ensemble des activités économiques non marchandes du secteur primaire (agriculture de subsistance) et l'autoconstruction.

Une tentative d'élargissement de ce champ à l'ensemble des activités économiques non marchandes du secteur secondaire, lors de la dernière conférence des statisticiens du travail, n'a pas abouti.

Il est clair que ces concepts restent largement valables et pertinents pour les pays où ils ont été développés. Ils le sont moins pour les pays où l'hégémonie de l'économique marchande est moindre.

Ces définitions ont pour effet de gonfler le volume de l'emploi à chaque fois que certaines activités économiques passent de la sphère non marchande à la sphère marchande. Ceci nous amène à reposer la dichotomie occupé/non occupé et à proposer plusieurs situations d'emploi. Ceci est vrai même pour les pays les plus développés puisqu'on parle de plus en plus des formes particulières d'emploi (intérim, partiel, TUC,...).

1.2.a. L'emploi informel.

Lorsque nous nous contentons des déclarations spontanées des individus sur leur situation, certaines formes d'emploi nous échappent dans la mesure où elles ne sont pas considérées par les concernés comme un travail. Un interrogatoire plus poussé peut nous permettre de déceler ces situations qui du point de vue strict de la définition doivent être considérées comme occupation à part entière, et les personnes concernées comme occupées (dans notre cas, nous parlerons d'occupés marginaux). En effet, il s'agit d'activités rémunératrices (revente de biens produits localement ou importés, préparation de produits agro-alimentaires pour le marché, activités liées à la construction fait par des particuliers, etc.).

1.2.b. L'emploi agricole :

Du fait de la saisonnalité de l'activité agricole, elle est difficilement saisissable lorsque nous adoptons le concept d'emploi du moment. A partir de cette définition, seul le noyau dur de l'emploi agricole est plus ou moins bien cerné; il s'agit des exploitants (indépendants et employeurs) agricoles dont la production est essentiellement destinées au marché et des salariés permanents du secteur public ou du secteur privé faisant une agriculture intensive (culture sous serres, etc.). Il est à noter que les salariés permanents du secteur public ont plusieurs fois changé de statuts (autogestionnaires, coopérateurs) pour devenir actuellement exploitants en commun à titre individuel. Leur statut se rapproche donc de celui des indépendants avec la différence que la terre appartient toujours à l'Etat, mais il est prévu qu'elle leur soit rétrocedée.

Les autres formes d'emploi dans l'agriculture sont moins bien saisies. En particulier, l'emploi saisonnier (salariés saisonniers) dépend de la période d'enquête. Les périodes de forte activité agricole dépendent des cultures et du type d'agriculture adopté (extensif, intensif), qu'elles-mêmes dépendent des régions géo-climatiques très diversifiées en Algérie.

L'autre forme non moins développée est celle des aides familiaux. Là aussi le volume des aides familiaux est fortement dépendant de l'intensité du travail qu'ils fournissent au cours de l'année. Cette intensité dépend de la taille de l'exploitation, du nombre de personnes en âge d'être actif dans le ménage et du type d'agriculture.

La déclaration des individus en tant qu'aides familiaux dépend de la perception qu'ils ont de leur situation (durée de travail, revenu). Ceci est encore plus vrai pour les femmes qui se déclarent presque systématiquement en tant que femmes au foyer dans la mesure où le travail qu'elles effectuent est perçu comme un prolongement naturel des activités domestiques.

1.2.c. L'emploi féminin (ou la mesure de l'activité économique des femmes)

Seul l'emploi salarié et quelques emplois indépendants (professions libérales,...) sont bien cernés car il n'y a aucune ambiguïté au niveau de la perception des enquêtes de leur statut et donc au niveau de leur déclaration. Pour cerner d'autres formes particulières d'emploi spécifiques aux femmes, les statisticiens ont introduit une catégorie supplémentaire au niveau de la situation individuelle. Il s'agit des femmes aides, la définition utilisée faisant référence essentiellement aux travaux de type agricoles (potager, basse-cour, trait, ...) dans les exploitations familiales. La spécificité de l'activité agricole a été toujours prise en compte car il s'agit de situations presque universelles. Puis le concept a évolué pour parler de femmes partiellement occupées, pour pouvoir intégrer des activités indépendantes de l'exploitation familiale que nous retrouvons surtout en milieu urbain (couture, broderie, poterie,...) qu'exercent des femmes en général de façon plus ou moins régulière. Ces travaux sont rémunérées et parfois même fort bien rémunérées. L'organisation du travail concilie les prérogatives traditionnelles de la femme en matière d'activités domestiques avec la recherche d'un revenu monétaire supplémentaire ou même l'autonomie financière de la femme. Mais comme la notion du travail partiel peut prêter à équivoque, elle a été remplacé par celle du travail à domicile. En effet, nous pouvons trouver des femmes de ménages qui exercent à titre vacataire dans des établissements publics, qui travaillent 4 heures ou même parfois deux heures par jours qui sont comptabilisées comme occupées à part entière du fait de leur statut (salariées, déclarées à la sécurité sociale, établissement public) alors que de l'autre côté, certaines femmes peuvent travailler jusqu'à 60 heures par semaine chez elles et donc sont classées femmes partiellement occupées. Comme nous parlons maintenant de travail à domicile, nous pouvons trouver aussi bien des hommes (les enquêtes récentes nous montrent que ceci est négligeable). Donc nous pouvons dire que cette forme d'emploi est spécifique aux femmes.

Toujours est-il que le probleme de la mesure de l'activité économique des femmes reste entièrement posé.

En effet, en dehors des travaux effectués par les femmes contre rémunération en espèce, les autres types de travaux ne sont pas du tout pris en compte.

Encore que, même les activités économiques marchandes lorsqu'elles ne sont pas effectuées régulièrement ou lorsque ce n'est pas leur femme qui perçoit directement les rémunérations (préparation du repas, du pain, gâteaux, etc., vendu sur le marché par une tierce personne) ne sont pas déclarées systématiquement.

En particulier donc, toute la sphère de l'économie domestique n'est pas prise en compte, bien qu'actuellement nous trouvons des travaux équivalents dans l'économie marchande des pays plus développés et même en Algérie (restauration, plats cuisinés, laverie, ménage, garde d'enfants, etc.).

1.3. Problèmes liés à la mesure du chômage.

Est considéré comme chômeur toute personne qui n'a pas travaillé durant la semaine de référence, apte à travailler, qui déclare rechercher un emploi et dont l'âge se situe entre l'âge légal au premier travail et l'âge à la retraite.

1.3.a. Les limites d'âge.

En fait, cette condition n'est pas préconisée par le B.I.T mais comme les statistiques sur le chômage s'adressent aux pouvoirs publics pour définir les politiques adéquates, ce souci légaliste s'impose du fait. Il est généralement admis par le législateur que les personnes hors de ces limites d'âge doivent plutôt faire l'objet de politiques spécifiques qui ne restent pas dans le cadrE des politiques de résorption du chômage. D'ailleurs les services du Plan ont toujours limité le concept d'activité au 18-59 ans.

La limite minimale à savoir 16 ans correspond en Algérie à la fin de la "scolarité obligatoire" - qui ne l'est pas de fait - dont la durée est de neuf ans (6-15 ans), soit les trois cycles de l'école fondamentale. Les différents recensements et enquêtes nous révèlent que plus d'un million d'enfants âgés entre 6 et 15 ans ne sont pas scolarisés, il s'agit essentiellement de filles. Mais d'un autre côté, le nombre de personnes âgées de moins de seize ans qui se déclarent occupées reste négligeable. Même entre 16 et 19 ans - 19 ans correspond à l'âge minimal d'incorporation pour le service national - les jeunes adolescents non scolarisés et non occupés ne se déclarent pas systématiquement être à la recherche d'un emploi. Les occupés de cette tranche d'âge sont plutôt des aides familiaux ou des apprentis. En effet, les établissements publics, qui constituent les premiers pourvoyeurs d'emploi jusqu'à présent, exigent aux jeunes d'être dégagés de leurs obligations vis à vis du service national, c'est-à-dire soit l'avoir accompli soit avoir des papiers attestant d'un dégagement définitif, papiers qui ne peuvent être obtenu qu'après au moins dix neuf ans.

C'est pourquoi beaucoup pensent que les 16-19 ans doivent faire l'objet de politiques spécifiques d'insertion soit par une formation professionnelle complémentaire, soit par le biais de l'apprentissage. Il est à noter que jusqu'à présent les capacités du système de formation professionnelle ne sont pas

suffisantes pour absorber l'ensemble des sortants de l'école fondamentale et qu'en plus il n'y a pas de passerelle clairement définie entre l'enseignement général et l'enseignement professionnel. Concernant l'apprentissage bien que du point de vue législative, les lois existent, il ne concerne que quelques dizaines de milliers de jeunes.

C'est pourquoi certains statisticiens du travail préconisent de distinguer, pour cette tranche d'âge du moins, entre les demandeurs de formation et les demandeurs d'emploi.

Pour ce qui est de la limite supérieure à savoir 60 ans, elle correspond à l'âge à partir duquel le travailleur peut valoir ses droits à la retraite. Là aussi, quelques remarques s'imposent :

- l'âge à la retraite est passés de 65 à 60 ans;

- Il n'est pas systématique; en effet pour les femmes, cet âge est de 55 ans et peut même être avancé de trois ans selon le nombre d'enfants élevés. Pour certains groupes de professions ou catégories de personnes cet âge peut être avancé de plusieurs années selon des conditions spécifiées par les textes réglementaires en vigueur;

- Il est question d'instaurer un système de pré-retraite;

- Certaines catégories de personnes continuent à travailler au-delà de cet âge, comme les indépendants et les employeurs, car ils ne bénéficient pas systématiquement d'un système de retraite. Même certains retraités travaillent ou cherchent à travailler vu la faiblesse des pensions touchées.

1.3.b. La non occupation.

La réponse à cette question dépend de la perception qu'ont les enquêtés de leur situation. C'est ainsi que beaucoup de personnes se déclarent non occupées et donc comptabilisées comme chômeurs - alors que lorsque nous poursuivons l'interview, il s'avère qu'ils ont effectué durant la semaine de référence des activités économiques marchandes (vente, petits travaux pour des tiers, services rendus à des tiers,...) participent à l'exploitation familiale qu'elle soit agricole ou non marchande (auto-construction, production pour auto consommation,...). Certains inoccupés faisaient de longues chaînes auprès des entreprises publiques de distribution pour acheter un certain nombre de produits de première necessité dont les prix étaient subventionnés par l'Etat, puis les revendre sur le marché parallèle avec une marge bénéficiaire.

S'agit-il d'une activité économique ? Oui si on s'en tient à la définition du B.I.T. Mais le problème qui se pose alors, s'agissant d'activités légitimes mais illégales, c'est les fonctions de la sphère de l'activité économique objet de la science économique. Lorsque nous observons les taux de chômage déclarés au niveau des zones frontalières, ils sont relativement plus élevés que sur le reste du territoire. Ceci est dû au fait que beaucoup de frontaliers sont occupés dans des activités "d'import-export" illégales, mais pas forcément illégitimes. Activités dont la rémunération n'est pas du tout négligeable.

1.3.c. La recherche d'un emploi.

Quelle est la signification de la recherche d'un emploi ? Du fait de la non existence d'un système d'indemnisation du chômage, et du fait que les agences publiques de l'emploi (ALEM, ANEM) ne couvrent pas de façon convenable l'ensemble du territoire national. Ces services ne captent qu'une partie de la demande d'emploi. En plus, le demandeur d'emploi doit renouveler son inscription tous les trimestres auprès de ces agences sinon il n'est plus comptabilisé en tant que demandeur d'emploi. D'où la nécessité de faire appel à d'autres formes plus traditionnelles de recherche d'emploi tels que les réseaux familiaux et/ou amicaux, le porte à porte auprès des entreprises, ou plus récentes le "mailing", les annonces, etc. En tenant compte de l'ensemble de ces critères, nous nous rendons compte qu'un nombre non négligeable (plus de 100.000) de chômeurs déclarés ne font aucune démarche de recherche. S'agit-il de chômeurs découragés ? N'y a-t-il pas confusion, en particulier pour les femmes, entre désir de travailler et recherche effective d'un emploi ?

En plus doit-on limiter la période de recherche effective d'un emploi pour pouvoir décider le classement d'un individu dans la catégorie des chômeurs. Jusqu'à présent, les enquêtes algériennes ne précisent pas une période particulière. Ce qui donne une sur-estimation du taux de couverture de la demande d'emploi par les agences de l'emploi. Puisque au numérateur nous prenons le stock des inscrits quelque soit la période d'inscription sans tenir compte s'il a ou non renouvelé sa demande durant le dernier trimestre. Bien que pour la non-occupation nous faisons référence à une période précise.

1.3.d. Période de référence

Comme pour l'emploi, il s'agit de la semaine précédent le jour d'enquête. Comme les enquêtes durent sur le terrain presque un trimestre, il s'agit d'une semaine flottante. Ce qui introduit un flou par rapport aux définitions auxquelles nous faisons référence.

En particulier, le problème se pose pour l'ensemble des activités à fortes fluctuations saisonnières (agriculture, agro-alimentaire, BTP, certains services liés aux cérémonies, certain type de commerce lié au mois de Ramadhan, etc.). Le seul moyen d'avoir une idée sur le cycle d'activité c'est de "boucler" l'année entière, ou bien prévoir un questionnaire rétrospectif - les réponses dans ce cas ne sont pas toujours précises.

L'idée derrière le choix d'une période de référence, c'est d'espérer un effet de compensation entre les différents cycles d'activité des personnes pour pouvoir dire qu'en moyenne tant de personnes sont occupées et tant sont inoccupées. Or comme la distribution des cycles d'activités sur l'année n'est pas tout à fait aléatoire, il n'est pas certain que cet effet compensatoire joue. Puisque ces cycles dépendent du climat, du calendrier des travaux agricoles, des fêtes... Donc la proportion de personnes occupées ou inoccupées varient durant l'année.

1.3.c. Durée de recherche ou durée d'inactivité ?

L'une des variables qui sert à caractériser le chômage c'est sa durée. Or à travers cette variable que cherche-t-on à mesurer ? Est-ce un indicateur de tension sur le marché du travail ? Et à ce moment, il faudrait s'interesser à la durée de recherche effective des personnes concernées - chose qui n'est pas observée en Algérie - Veut-on connaître le cycle de l'activité durant l'année ? Et donc il faudrait mesurer la succession de période d'occupation/inoccupation, qu'on pourrait éventuellement considérer comme un indicateur de chômage frictionnel. Ceci semble assez difficile dans la mesure où beaucoup de chômeurs effectuent des travaux rémunérés durant des périodes plus ou moins espacées. Ce qui est la seule alternative pour beaucoup de chômeurs de longue durée. C'est-à-dire que se voyant dans l'impossibilité de trouver un emploi stable, ils se voient obligés d'accepter des "petits boulots" ne serait-ce que pour avoir une relative autonomie financière par rapport à leur famille. D'autres ont carrément opté pour ce genre de stratégie, en particulier les ruraux, alternent entre plusieurs types d'activités (BTP, agriculture, commerce).

Cherche-t-on à connaître la durée d'inactivité ? On pourrait parler dans ce cas d'un indicateur de tension sociale. Par exemple l'analphabète, actuellement chômeur, depuis quand est-il en chômage ? Est-ce depuis l'âge où il aurait dû être à l'école, c'est-à-dire six ans? Ou depuis l'âge légal au premier travail, c'est-à-dire seize ans? Ou depuis qu'il a accompli son service national, c'est-à-dire entre 19 et 20 ans? Ou depuis qu'il a commencé à chercher du travail? Les personnes qui ont été en situation de chômage avant et après l'accomplissement de

leur service national devraient rentrer dans le deuxième cas de figure que nous avons présenté. La même chose pour les sortants du système éducation-formation, doit-on comptabiliser la durée de chômage depuis leur sortie ou depuis qu'ils ont entamé des recherches qui peuvent commencer même pendant leurs études -?

1.4. La mesure de l'inactivité

Actifs ou réserve de main d'oeuvre (rentiers ou chômeurs découragés).

Le comportement de la population active par rapport à la population totale c'est la population inactive. Les raisons de cette inactivité peuvent être multiples.

Il y en a quatre principales :

- l'infirmité ou le handicap qui touche les deux sexes à tout âge. La proportion est faible et assez constante dans le temps.

- la scolarité qui touche essentiellement les plus jeunes. Elle peut être plus ou moins prolongée selon les individus et les périodes auxquelles on s'intéresse.

L'apprentissage n'est pas considéré comme une scolarité par contre la formation professionnelle dans des établissements dont la principale vocation est la fonction est considérée au même titre que la scolarité dans des établissements d'enseignement général, technique ou universitaire. Ceci même si une partie des biens produits par les élèves dans le cadre de leur formation sont vendus sur le marché (confection, ébénisterie,...). Les travailleurs placés par leur entreprise dans des établissements spécialisés pour recyclage, ne sont considérés comme inactifs que si leur stage dure plus de six mois.

A notre avis, les effectifs dans de telles situations restent négligeables. Par contre les résidents en médecine sont considérés comme occupés à part entière dans la mesure où ils sont considérés comme médecins à part entière puisqu'ils alternent exercice réel de la médecine et études au sein des centres hospitalo-universitaires.

- l'exercice exclusif des travaux domestiques. Il s'agit donc des femmes au foyer estimées à plus de cinq millions actuellement. Ces femmes-là sont considérées par euphémisme comme inactives alors que nous avons estimé leur "production" à l'équivalent de la moitié ou du trois quart - selon les méthodes utilisées - du PNB estimé par nos comptables nationaux.

Il est à remarquer qu'une femme non occupée, qui effectue ou non des travaux domestiques, et qui cherche à travailler est considérée comme chômeuse et donc active.

Par rapport aux dernières recommandations adoptées par la C.I.S.T, certains travaux domestiques font partie des activites économiques telles que définies par le champ de la production du S.C.N. La dernière enquête que nous avons menée en 1992 nous révèle que la quasi-totalité des femmes au foyer devraient être intégrées dans la population active selon les nouvelles définitions.

- les retraités ou pensionnés. Dans ce groupe, nous retrouvons aussi bien les anciens actifs qui sont devenus inactifs car bénéficiant d'un système de retraite ou une pension d'accident de travail, que les veuves d'anciens actifs décédés avant ou après l'âge à la retraite. Lorsque leurs maris travaillaient dans le secteur structuré - ainsi que les veuves de chahid.

Ce groupe est constitué donc essentiellement de personnes âgées. Une grande partie des femmes de ce groupe effectuent des travaux domestiques sans pour cela être comptabilisées comme femmes au foyer.

Les retraités ou pensionnés qui exercent une activité rémunérée sont considérées comme occupés. Par contre ceux qui cherchent un travail rémunéré pour arrondir leur fin de mois ne sont pas considérés comme chômeur, lorsqu'ils ont fêté leur soixantième anniversaire.

En dehors de ces quatre catégories, nous trouvons une cinquième que nous appelons "autres inactifs" pour qui les raisons de l'inactivité ne sont pas clairement connues. Selon les années, leur nombre varie entre 100 à 200 milles individus. Il s'agit donc de personnes en âge de travailler (16-59 ans) et aptes à travailler mais déclarent ne pas avoir d'occupation durant la semaine de référence et ne cherchent pas d'emploi.

Il pourrait s'agir aussi bien de rentiers, de chômeurs découragés que d'occupés dans des activités informelles. En observant leur structure par âge, nous remarquons qu'ils sont assez jeunes. Une partie est constitué de jeunes gens exclus du système éducatif, n'ayant pas encore accompli leur service national. Ils sont pris en charge au sein de leur ménage. Beaucoup ne se déclarerons être à la recherche d'un emploi qu'après l'accomplissement de leur service national ou s'ils en sont dégagés définitivement. Il s'agit donc d'une réserve de main d'oeuvre. Pour ce qui est des rentiers, nous avons essayé de les estimer durant l'année 88 (EDC). Seuls quelques milliers se déclarent en tant que tels. Il ne s'agit que des personnes vivant que des rentes. Les personnes occupées et ayant des revenus de rentes sont considérées comme occupées.

Les autres inactifs sont essentiellement des hommes puisque les chômeuses découragées sont presque systématiquement intégrées aux femmes au foyer dans la mesure où les tâches domestiques sont toujours présentes pour les femmes même célibataires.

C'est à dire que les réserves de main d'oeuvre féminine sont à rechercher parmi les femmes au foyer répondant à certains critères (situation matrimoniale, niveau d'instruction, âge,...) plutôt que parmi les autres inactives. Celle-ci a été quantifiée lors d'une enquête réalisée en 1985 où il était demandé aux femmes inactives ne poursuivant pas des études si elles étaient prêtes à travailler et à quelles conditions. Elles étaient à l'époque estimées à presque 200.000 à déclarer vouloir travailler sous certaines conditions (proximité, conditions du travail, ...) un peu plus de la moitié et sans condition pour l'autre moitié (42 %)

Activités Agricoles et Marché Local de l'Emploi

par M. BOUAITA Ahmed
Ingénieur -Chercheur
CREAD (Alger)

Introduction

1. Emploi dans la zone d'étude

   1.A Analyse de la structure de l'emploi
   1.B. Structure de l'Emploi par la Branche d'Activité économique
   1.C. Emploi des Actifs des Exploitations Agricoles

2. Emploi sur exploitation des membres de la famille
   de l'exploitatnt par type d'exploitations

3. Emploi hors-exploitation des membres de la famille
   selon les types d'exploitations et par branche d'activité économique

ACTIVITES AGRICOLES ET MARCHE LOCAL DU TRAVAIL

INTRODUCTION =

Les premiers résultats de la typologie telle qu'elle a été présentée indique un premier regroupement des exploitations agricoles qui montre déjà l'existence de différentes modalités d'évolution possibles de cette agriculture dans une zone semi-aride très marquée par la variabilité climatique.

Dans cette première phase ce regroupement a été fait essentiellement sur la base de critères de structure :

- taille des superficies exploitées
- nature et taille des élevages
- possession ou non de matériel agricole
- irrigation

Or ce regroupement paraît très correlé à diverses modalités de combinaison ressources agricoles/ressources non agricoles. Au niveau des exploitations de petite taille, pour la majorité d'entre elles une simple reproduction n'est possible qu'en présence de ressources non agricoles. Le travail à l'extérieur d'un ou plusieurs membres des familles vivant sur exploitations est indispensable. Ainsi le maintien ou la reproduction de ces exploitations dépend en grande partie de l'évolution du marché local de travail.

L'intensification céréalière comme voie d'évolution possible est pratiquement absente dans ce type d'exploitation. La très grande faiblesse des revenus liés à l'activité céréalière et les immenses difficultés à accroître ses rendements et sa production ne permettent d'envisager aucune perspective pour ces exploitations sur cette base.

Dans les exploitations moyennes et grandes d'importantes transformations sont mises en oeuvre, même si elles demeurent peu répandues. Ces transformations sont surtout dues à une diversification des activités agricoles plutôt qu'à une intensification des activités et de la production agricoles. La connaissance de la structure des revenus des familles vivant sur ces exploitations agricoles est une étape importante dans l'effort d'identification des voies d'évolution suivies dans l'agriculture de la région.

Il est évident que la structure des revenus dans ses composantes relatives :

- revenus agricoles

- revenus non agricoles

ne saurait être le seul élément déterminant dans l'évolution de l'agriculture locale. Les choix d'affectation de ces revenus relèvent de stratégies familiales différentes qui sont elles - mêmes affectées entre autres par l'évolution des conditions économiques et sociales de la production agricole. Dans le contexte économique global qui caractérise l'économie, la présence ou non par exemple d'investissements agricoles destinés à l'accroissement de la production agricole ne peut pas nous renseigner sur les capacités réelles des exploitations agricoles. C'est l'importance du travail à l'extérieur pour la majorité des exploitations agricoles de la région, et l'hypothèse d'une corrélation forte entre structures des revenus des exploitations et activités agricoles pratiquées, qui expliquent la priorité que nous avons accordée à l'analyse du marché du travail local et aux modalités d'affectation de la force de travail familiale des exploitations agricoles.

I- EMPLOI DANS LA ZONE D'ETUDE.

LES SOURCES :

1) Données du recensement de la population de 1987

2) Données issues de notre enquête (1987).

A. ANALYSE DE LA STRUCTURE DE L'EMPLOI DANS LES COMMUNES DE SEBHINE ET MAHDIA.

Le tableau suivant nous donne la structure de l'emploi par branche d'activité économique dans les communes de SEBAINE et MAHDIA :

	SEBAINE		MAHDIA	
		%		%
AGRI.	674	46,6	781	21
BTP	186	12,2	577	15,5
IND	112	77	347	9,3
AUTRES S.	472	33,6	2026	54,6
T.OCCUPES	1444	100	3711	100
STR	572		1189	
P.ACTIVE	2016		4900	
OCC./P.A.	71.6		75.7	
STR/PACTIVE	28.4		24.2	

Source : RGDH 1987

Nous pouvons faire les observations suivantes :

- l'amorce d'un processus d'industrialisation dans la région de Tiaret a contribué à une diversification de l'emploi dans la zone qui nous concerne. La proximité du Chef-lieu de wilaya et de la zone industrielle de Bouchekif, l'existence d'une infrastructure routière importante et le développement des moyens de transport ont permis à une partie de la force de travail d'origine agricole de trouver un emploi dans les secteurs de l'industrie, du BTP et des services.

- Il apparait un écart relatif entre la structure de l'emploi des deux communes qu'il s'agit d'expliquer. D'abord, il faut souligner la prédominance de l'emploi agricole dans la commune de SEBAINE et la grande partie de notre zone d'étude est située sur cette commune.

En effet, Sebaine est une nouvelle commune issue de l'ancienne commune de Mahdia, à partir du dernier découpage administratif de 1984. Elle a été constituée d'une grande partie de la zone éparse de la commune mère, Mahdia et de deux anciennes agglomérations secondaires : le village agricole socialiste de Sebaine qui est devenu l'actuelle agglomération chef-lieu de la commune, et si El Haouès qui était une agglomération secondaire de la Commune de Mahdia et qui a été rattachée depuis le dernier découpage en tant qu'agglomération secondaire à la nouvelle Commune de Sebaine.

Il nous reste encore à connaître les limites de districts épars qui sont restés rattachés à la commune de Mahdia pour pouvoir reconstituer les données démographiques et d'emploi à partir des recensements de 1966 et 1977. Ce qui rendrait plus aisée l'analyse de l'évolution démographique et des structures d'emploi au niveau de la zone durant les périodes intercensitaires 1977/1966 et 1987/1977. On ne doit pas perdre de vue que l'objectif est de bien cerner les effets de l'évolution du Marché local de l'emploi sur la dynamique régionale agricole.

Les données sur l'emploi obtenues à partir du recensement, comme celles issues de notre enquête, reflètent une situation qui est caractérisée par une stagnation sinon une dégradation de l'emploi dans les secteurs hors agriculture et même dans une certaine mesure au sein du secteur agricole, comme nous essaierons de le voir plus loin. (C'est surtout l'emploi agricole dans le secteur agricole étatique qui a connu le plus de perturbations durant les dernières années).

Le taux de chômage qu'on peut évaluer approximativement par le rapport STR/Population active est de 28.4% dans la Commune de Sebaïne et de 24.2% dans la Commune de Mahdia. Mais dans l'état actuel de nos connaissances nous ne pouvons pas rendre compte objectivement des effets de l'évolution du

marché de l'emploi sur les activités agricoles.

L'Analyse de l'évolution des structures d'emploi par branche d'activité durant les périodes que nous avons mentionnées et de l'évolution de l'agriculture durant ces mêmes périodes pourrait rendre compte de ces effets.

A une échelle communale, on observe à partir du premier tableau une sensible différence dans les structures d'emploi des deux Communes. La Commune de Sebaïne présente un profil plus agricole que celle de Mahdia.

Dans l première Commune c'est le secteur agricole qui offre le plus d'emplois (46,6 %) alors que dans la seconde ce sont les services transports et commerce qui prédominent en matière d'emploi (54,6%).

Cette différence peut être expliquée par deux éléments :

1. Le potentiel agricole de la Commune de Sebaïne est plus important que celui de Mahdia :

- plus grandes superficies agricoles

- meilleure qualité des sols

- meilleures disponibilités hydriques : la Commune de Sebaïne est traversée sur toute son étendue par le Nahr Ouassel et elle est située un peu plus en amont de l'Oued par rapport à la Commune de Mahdia où l'Oued est à sec sur une très grande partie de l'année. Probablement, cette différence ira en s'accentuant avec le projet d'irrigation de 3000 ha dans la Commune de Sebaïne, à partir du barrage de Dahmouni déjà réalisé.

2. La répartition spatiale de la population est très différente à l'intérieur des deux communes :

- A Mahdia, 91,8% de la population totale vit dans l'agglomération chef-lieu de Commune qui est en même temps une agglomération chef lieu de Daïra, alors que dans la Commune de Sebaïne 56,6% de la population totale vit en zone éparse. Ceci pourrait probablement expliquer le taux très élevé d'occupés dans les services transport et commerce de

la Commune de Mahdia.

Ces différences intercommunales s'estompent très sensiblement si on compare les zones éparses des deux communes entre elles. C'est à ce niveau spatial qu'on pourrait saisir la structure des activités de la population active agricole, ce qui nous permet de faire des hypothèses sur son évolution et l'évolution des activités agricoles. Cependant il faut souligner qu'au niveau de ces zones éparses on rencontre d'autres catégories de population que celles qui vivent sur les exploitations agricoles privées, telles que les ruraux sans terre et les travailleurs du secteur agricole étatique qui vivent dans les fermes des DAS. Ceci pourrait être important pour comprendre les différences qu'on observera entre les données issues du RGPH, qui concernent l'ensemble de la population rurale vivant en zone éparse, et les données sur l'emploi issues de notre enquête, qui concernent particulièrement les exploitations agricoles privées.

B - STRUCTURE DE L'EMPLOI PAR BRANCHE D'ACTIVITE ECONOMIQUE DANS LES ZONES EPARSES DES DEUX COMMUNES.

A ce niveau, le poids relatif de l'emploi agricole est plus important au niveau des deux zones (58.6% et 67.6%), le rôle du secteur du BTP dans l'offre d'emploi local est plus accentué (13.6% et 10.3%) et les autres secteurs, services, transport et commerce, contribuent pour une part moindre qu'au niveau communal dans la structure d'emploi.

Le tableau suivant nous donne la structure des emplois selon les branches d'activité économique dans les zones éparses des deux communes :

	Zone éparse de Sebaïne	%	Zone éparse de Mahdia	%
AGRI	469	58.6	203	67.6
BTP	108	13.6	31	10.3
IND	33	4	13	4.3
AUTRES S	190	23.8	45	15
TOTAL	800	100	300	100

Source : RGPH 1987

Si l'on admet que la majorité de la population de ces zones éparses vit sur les exploitations agricoles privées, on pourrait considérer qu'une grande partie des occupés du BTP et des services est d'origine agricole. Et, ces emplois auxquels peuvent prétendre ces ouvriers d'origine agricole sont précisément ceux dont l'offre se rétracte quand la conjoncture se dégrade.

Les enquêtes que nous avons réalisées dans la région et auprès des exploitations agricoles privées confirment largement l'analyse que nous avons tenté à partir des données du recensement de 1987.

En effet, la main d'oeuvre d'origine agricole qui continue à travailler hors de l'agriculture se trouve dans les secteurs du Bâtiment et des services. D'autre part ceux qui avaient un emploi hors exploitation et qui l'ont perdu, étaient employés auparavant dans le secteur du BTP. La fin des chantiers de construction du barrage de Dahmouni et de l'Aéroport de Bouchekif est à l'origine du chômage d'un grand nombre d'ouvriers vivant sur les exploitations agricoles.

C - EMPLOI DES ACTIFS DES EXPLOITATIONS AGRICOLES :

1. Taux d'occupation par catégories d'exploitation.

L'évolution du taux d'occupation de la main d'oeuvre agricole vivant sur les exploitations agricoles privées est la suivante :

	Population active	Popul. occupée	P.O/P.A.	Taux de chômage
0 - 15 ha	331	273	82,5 %	13,2 %
15 - 40 ha	192	166	86,5 %	9,9 %
+ 40 ha	97	82	84,5 %	10,3 %
TOTAL	620	521	84 %	11,8 %

Source : enquête CREAD 1987.

Dans la population active totale nous avons compté les jeunes qui sont actuellement au service national (27/620). D'autre part il s'agit essentiellement de la population active masculine. Seules quelques femmes qui se sont déclarées effectivement occupées ont été prises en compte.

Globalement le taux d'occupation calculé à partir des données de notre enquête est plus élevé que celui calculé pour l'ensemble des deux communes à partir des données du RGPH 1987. Cette différence peut s'expliquer par la différence des méthodes d'enquête : le même chef de famille qui avait déclaré son fils "chômeur" aux recenseurs peut nous avoir signalé la participation de ce même fils à certains des travaux de l'exploitation, ce qui nous a amené à le compter comme (partiellement) occupé.

Mais elle signale aussi un fait essentiel : un actif appartenant à une famille vivant sur exploitation agricole peut, s'il ne trouve pas du travail à l'extérieur, être amené à participer à une forme ou une autre d'intensification en travail sur cette exploitation et son "chômage" peut inciter le chef de famille à investir dans son exploitation (auto-emploi) ou bien il peut être amené à accepter de travailler

exploitations les plus favorisées la force de travail nécessaire pour la réussite de nouvelles spéculations "marchandes".

La répartition des occupés totaux vivant sur les exploitations agricoles privées entre emplois sur exploitation et emplois hors exploitation et selon les catégories d'exploitation est la suivante :

	EMPLOI SUR EXPLOITATION				
	Permanent	A temps partiel	Aide fam.	Total	Emploi hors exploit
0 - 15 ha	126	84	9	219	132
15 - 40 ha	93	26	4	123	65
+ 40 ha	56	12	3	71	23

Source : Enquête CREAD 1987.

En moyenne, il y a 1,5 emplois sur exploitation pour 1 emploi hors exploitation dans la catégorie 0 - 15 ha

Dans la catégorie 15-40 ha, on trouve 1,8 emplois sur exploitation pour 0.9 emploi hors exploitation.

Et dans la catégorie des grandes exploitations (+ 40 ha) nous avons 1,9 emplois sur exploitation pour 0.6 occupé à l'extérieur de l'exploitation.

Ainsi on remarque que le recours au travail extérieur à l'exploitation des membres actifs (surtout masculin) de la famille est moins répandu dans les grandes exploitations que dans les petites exploitations, même si on le retrouve dans les différentes catégories d'exploitations on peut considérer

également que la main d'oeuvre agricole dans les petites exploitations est uniquement familiale, alors que dans les grandes exploitations le recours au recrutement de salariés temporaires ou permanents est très répandu (le calcul sera fait par la suite).

2. EMPLOI SUR EXPLOITATION DES MEMBRES DE LA FAMILLE DE L'EXPLOITANT PAR TYPE D'EXPLOITATIONS.

A ce niveau, nous avons tenu compte de la présence ou non d'une parcelle irriguée de cultures maraîchères. A l'intérieur de chacune des catégories de taille que nous avons utilisées

jusqu'ici nous avons fait la distinction entre les exploitations qui ont introduit la pratique de l'irrigation et celles qui ne l'ont pas fait.

	S/Catég. en sec	Nombre d'exploit.	S/Catég.ayant une parcelle irriguée	Nombre d'exploit.
0 - 15 ha	A	10	B	35
15 - 40 ha	C	45	D	24
+ 40 ha	E	23	F	14

L'évaluation des occupés sur exploitation tient compte uniquement des actifs membres de la famille de l'exploitation. Nous avons pris en compte :

- les occupés permanents sur exploitation

- les occupés à temps partiel sur exploitation

- les aides familiaux (- de 18 ans et + de 70 ans)

Pour les occupés à temps partiel, nous avons tenu compte de la différence entre les chefs d'exploitations occupés à temps partiel sur l'exploitation et les autres membres de la famille.

		OCCUPES PERMANENTS SUR EXPLOITATION			OCCUPES A TEMPS PARTIEL SUR EXPLOITAT.			AIDE FAM.	TOTAL D'EXPL.	NOMBRE D'EXP.	1/2
		Chef d'expl.	Autres membres	TOTAL	Chef d'expl.	Autres membres	TOTAL				
0 à 15ha	A	67	17	74	33	15	48	18	140	107	1.3
	B	24	18	42	11	10	21	6	69	35	1.9
15 à 40ha	C	36	25	61	12	6	18	4	83	45	1.8
	D	22	18	40	5	4	9	0	49	24	2
+ 40ha	E	17	13	30	3	4	7	3	40	23	1.7
	F	12	10	22	0	0	0	0	22	14	1.6

Pour les occupés sur exploitation qui concernent uniquement la main d'oeuvre familiale, on distinguera entre les catégories suivantes :

- Permanents
- Occupés à temps partiel
- Aide - familiaux.

		OCCUPES PERMANENTS SUR EXPLOITATION			OCCUPES A TEMPS PARTIEL SUR EXPLOITAT.			AIDE FAM.	TOTAL D'EXPL.	NOMBRE D'EXP.	1/2
		Chef d'expl.	Autres membres	TOTAL	Chef d'expl.	Autres membres	TOTAL				
0 à 15ha	A	67	17	74	33	15	48	18	140	107	1.3
	B	24	18	42	11	10	21	6	69	35	1.9
15 à 40ha	C	36	25	61	12	6	18	4	83	45	1.8
	D	22	18	40	5	4	9	0	49	24	2
+ 40ha	E	17	13	30	3	4	7	3	40	23	1.7
	F	12	10	22	0	0	0	0	22	14	1.6

Dans les petites exploitations, on peut constater qu'il y a en moyenne un occupé "permanent" par exploitation. Sur ces mêmes exploitations 50% des chefs d'exploitation ont un emploi à l'extérieur de l'exploitation ou inversement on aura la même proportion qui est occupée à temps partiel sur exploitation. Il existe une légère différence entre les exploitations de la même catégorie de taille selon la présence ou non de maraîchage. Par contre, la proportion des chefs d'exploitation occupés à temps partiel sur leur exploitation est plus faible dans les exploitations de taille moyenne et grande. Il y a une plus grande diversification des activités agricoles au niveau de ces dernières et des possibilités de revenus propres qui rendent moins indispensables la recherche d'autres revenus.

3. Emploi hors-exploitation des membres de la famille des exploitations selon les types d'exploitation et par branche d'activité économique.

		1	2					EMPLOI EXT/EMPLOI 2/1
		Nombre d'expl.	EMPLOI HORS EXPLOITATION					
			AGRI.	B.T.P.	IND.	SERVICES ET AUTRES	TOTAL	
0 - 15 ha	A	107	17	44	8	33	102	1
	B	35	10	12	3	8	33	1
15 - 40 ha	C	45	10	8	6	42	66	1.4
	D	24	8	7	3	8	26	1.08
+ 40 ha	E	23	1	3	0	5	9	0.4
	F	14	1	1	0	3	5	0.3
TOTAL		248	47 20%	75 31%	20 8%	99 41%	241 100%	

Du point de vue de l'emploi hors exploitation des membres des familles des exploitants, les petites et les grandes exploitations s'opposent nettement: pour les petites, il y a un emploi extérieur en moyenne par exploitation, pour les grandes 1 emploi extérieur pour 3 ou 4 seulement.

On remarque d'autre part que les exploitations moyennes sont plus proches des petites que des grandes, et même que ce sont les exploitations moyennes en sec pour lesquelles l'emploi extérieur est le plus fréquent, alors que la différence avec/sans irrigation n'intervient pas nettement aux deux catégories de taille extrêmes, ce qui est étonnant puisque le maraîchage irrigué marchand est précisément une des façons les plus efficaces de valoriser la force de travail. Ceci sera évidemment à mettre en relation avec d'une part la taille des familles installées sur les exploitations de différents types, d'autre part avec les conditions d'accès aux moyens d'irriguer, qui peuvent ne pas être indépendantes des capacités d'épargne issues d'un travail extérieur, et enfin au recours au travail non familial pour les parcelles irriguées. On remarquera en effet que le travail agricole hors exploitation joue un rôle non négligeable pour les petites et moyennes exploitations (20% des occupés hors exploitation sont salariés permanents ou saisonnier dans l'agriculture).

Formation Supérieur et Marché de l'Emploi: Quelques Constats

par M. SAIM Ahmed
Directeur du Marché du Travail
ANEM (Alger)

Introduction

1. Appréciations générales de la structure de l'évolution des effectifs des universitaires sortants diplômés (années 1984/1988)

2. Présentations des données ANEM relatives au nombre de diplômés inscrits par discipline

Conclusion

Formation supérieure et marché de l'emploi

Quelques constats...

Les instances universitaires s'atteleront-elle un jour à la connaissance du marché de l'emploi et plus précisément, à ces capacités d'absorption des diverses spécialités en formation? Cela ne devrait objectivement pas tarder d'autant plus que l'investissement public - massivement créateur d'emplois - n'est plus d'actualité. Le réajustement de l'appareil de formation et les infléchissements nécessaires à réaliser sur un bon nombre de profils de formation sont plus que jamais à l'ordre du jour.

"Professionnaliser" les formations, "changer de cap" et recourir aux options qui garantissent au mieux l'insertion professionnelle des universitaires, futur diplômés, devrait à notre sens inciter l'université à entreprendre un travail de synthèse en rapport avec les tendances des marchés de l'emploi et plus particulièrement des offres d'emplois destinées aux universitaires, et de l'évaluation de leur trajectoire post-universitaire. Cette transition est aujourd'hui pour l'université plus qu'indispensable. La situation de marasme que vit le marché de l'emploi étant à l'évidence la raison essentielle. La rareté des offres d'emplois en direction de la catégorie des universitaires, les exigences d'expérience, de compétence et de capacité d'adaptation de la part des entreprises en ce qui concerne les profils universitaires ont apparemment engendré un semblant de chaos pour ce type de marché.

Si les besoins du marché paraissent globalement saturés, cela ne pourrait amener l'université à une rupture totale avec son rôle classique de formation générale mais devrait la persuader de la nécessité de savoir "se frayer un chemin" sur le terrain des entreprises et des stratégies de recrutement qui sont appelées objectivement à prendre forme à l'avenir. Un rapprochement avec la réalité des marchés de l'emploi et une orientation progressive des formations en direction des créneaux qui intéressent les entreprises pourraient constituer d'ores et déjà un des premiers objectifs à atteindre.

Cette note -qui se fixe comme objectif une contribution dans ce sens- se limite à quelques constats relatifs au déséquilibre quantitatif entre les besoins des "offreurs d'emplois" et le nombre de sortants diplômés des universités dans les diverses spécialités. Elle apporte également quelques brèves appréciations - à partir d'une dynamique du marché de l'emploi, telle qu'appréciée par les services de l'ANEM - sur l'opportunité de la progression du nombre de formés dans certaines spécialités et leur reéducation ou inexistance dans d'autres.

Cette note réalisée à titre indicatif - n'est nullement en mesure de cerner les aspects qualitatifs de ce déséquilibre. Son opportunité est directement lié à un premier constat relevé sur le terrain des Agences Locales de l'Emploi et dont le contenu exprime le recours auparavant inhabituel et de plus en plus important de nos jours, d'universitaires de différentes spécialités à l'inscription au niveau des Agences. Autrement dit, un constat qui en dit long sur le manque chronique de débouchés professionnels et les difficultés d'insertion que vivent ces jeunes diplômés.

La démarche préconisée dans l'approche en question s'articule autour de trois points:

1. Appréciations générales de la structure de l'évolution des effectifs des universitaires sortants diplômés (années 1984/88).

2. Présentation des données ANEM relatives au nombre de diplômés inscrits par discipline.

3. Constats inhérents au déséquilibre qui caractérise la formation supérieure et les besoins du marché de l'emploi.

>>>

Tab. 1: Répartition des Diplômes du Supérieur selon la discipline et le sexe (1984/88)

Années/Sexe / Discipline	1984/85		1985/86		1986/87		1987/88		TOTAL		
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	TO
Medecine	949	592	1143	884	1316	969	1838	1078	5246	3523	8769
Chirurgie Dentaire	273	339	405	428	693	932	406	524	1777	2223	4000
Pharmacie	55	63	94	122	248	267	195	293	592	745	1337
Sc. Commercial (finances)	31	14	72	67	103	62	167	99	373	242	615
Sc. Eco. opt. Planification	50	19	61	28	57	36	141	35	309	113	427
Ecométrie	16	05	06	01	13	/	44	06	79	12	91
Economie financière	103	14	28	22	08	02	58	21	197	59	256
Gestion	80	34	158	68	184	77	321	136	743	315	1058
Théorie Economique	62	27	06	01	07	02	08	01	83	31	114
Sc. Juridiques opt. ADM	254	80	407	112	533	200	450	150	1644	542	2186
Judiciaire	580	362	775	509	717	366	391	236	2463	1473	3936
Sc. de l'information	31	13	33	31	65	21	40	24	169	89	258
Histoire	148	78	141	124	91	73	67	61	447	336	783
Archéologie	04	02	21	22	06	05	92	53	123	82	205
Philosophie	179	107	156	95	17	16	71	78	423	296	719
Sociologie opt. rurale	33	20	31	20	34	22	22	33	120	95	215
Socio industr.64	41	33	30	45	28	62	42	209	141	350	
Psychologie opt. clinique	30	45	29	66	25	40	18	46	102	197	299
Psycho industrielle	42	04	50	24	30	25	34	10	156	63	219
Psycho O.S.P.	15	17	27	38	15	22	09	10	66	87	153
Otrhophonie	01	02	09	14	09	15	05	14	24	45	69
Sc. de l'éducation	43	40	30	41	30	26	50	37	153	144	297
Bibliothéconomie (lic.)	17	17	28	32	49	52	22	44	116	145	261
Lettres Arabes	573	331	565	581	392	487	228	343	1758	1742	3500
Sc. Financière	135	65	180	65	409	53	474	105	1198	288	1486
Sc. IslamiqueS	/	/	39	15	73	23	239	92	351	130	481
Biologie (Lic. DES)	299	295	94	82	604	656	266	443	1263	1476	2739
Langues étrangères (Ang. Franç. All. Esp. Rus)	169	233	221	358	170	330	148	314	708	1235	1943
Interprétariat	31	28	47	67	11	30	21	37	110	162	272
Lic. Sc. P. opt. Orga.	24	09	29	06	35	04	49	20	137	39	176
Opt. Rel. Internat	25	07	46	20	52	28	65	21	188	76	264
Licence Musique	/	/	/	/	23	03	/	/	23	03	26
E.P.S.	/	/	30	13	12	01	74	15	116	29	145
Démographes	01	03	14	02	07	03	11	/	33	08	41
Chimie Industrielle (Ing. DES-Lic.)	180	31	99	51	136	68	170	50	585	200	785
Ing. Génie Civil	292	15	334	21	327	24	484	51	1437	111	1548

Ing. Informatique	181	99	153	46	312	129	385	104	1031	378	1409
Architectes	279	100	214	66	418	104	396	168	1307	438	1745
Ing. Agronomes	57	11	64	15	149	52	172	55	442	133	575
Ing. Mines et Mét.	08	/	74	02	69	04	92	10	243	16	259
Ing. Hydraulicien	88	04	81	01	52	05	45	01	266	11	277
T.S. Chimie	15	04	38	38	49	49	72	54	174	145	319
T.S. Génie Civil	41	04	36	12	74	11	108	11	259	38	297
T.S. Hyg. et Sécur.	24	04	18	02	22	08	07	03	71	17	88
T.S. Informatique	65	20	/	/	163	34	113	54	341	108	449
T.S. Indust. Alim.	02	01	/	/	19	16	06	22	27	39	66
T.S. Vétérinaire	18	03	27	11	70	23	87	47	202	84	286
T.S. Bibliothéco.	75	31	42	42	21	29	33	34	171	136	307
T.S. Electronique et Electrotechnique	24	/	76	11	123	14	148	30	371	55	426
TOTAL	5666	3233	6269	4306	8087	5446	8404	5115	28426	18100	46526

Source: Bilan des diplômés des Années 1984/1988. Ministère de l'enseignement supérieur (après exploitation).

➢ ➢ ➢

APPRECIATIONS GENERALES DE LA STRUCTURE DE L'EVOLUTION DES EFFECTIFS D'UNIVERSITAIRES DIPLOMES (1984/88) *Tableau1*

D'une manière générale, il est à remarquer que le nombre de disciplines et options qui ont fait l'objet d'une formation supérieure tout au long des années en question a été très proche de la centaine. Il était de 112 en 1984/85, il a décru en 1985/86 pour atteindre 85, il a été de 102 en 1986/87 et il a atteint 115 en 1987/88.

Les options les plus fréquentes ont particulièrement concernées les disciplines suivantes:

- psychologie options: OSP, éducation, clinique, orthophonie, industrielle...

- agronomie (ing.): pédologie, zootechnie, botanique cultures maraîcheres, foresterie, machinisme, hydraulique...

- sciences de l'informat.: presse écrite, audio-visuel, communication...

La progression du nombre de disciplines en 1987/88 semble s'expliquer par la comptabilisation de celles relevant d'instituts ou d'écoles qui n'étaient pas sous la tutelle pédagogique du Ministère de l'Enseignement Supérieur avant l'année en question (ex: ENA).

La création de nouvelles options est pratiquement insignifiante. Aussi les mêmes disciplines [illegible]

Les données (tableau 1) présentent un nombre de disciplines et options équivalent à 49 (soit 47% du nombre (1) moyen de la période considérée). Ces disciplines ont été retenues pour la simple raison qu'elles font référence à des profils d'universitaires inscrits en tant que demandeurs d'emplois au niveau des ALEM (Agence locale de l'emploi). Cette inscription et ce recours aux Alems ont-ils un sens sur l'interprétation que nous pouvons faire sur le manque chronique de débouchés professionnels particulièrement pour ces disciplines? Sans vouloir aller trop loin, nous pensons qu'ils peuvent constituer un premier indice.

Les nouvelles options, qui comme nous l'avions évoqué sont loin d'être nombreuses et se sont limitées - pour les sciences sociales par exemple - à la démographie (voir sociologie avec un nombre de 29 sortants diplômés pour les quatre années universitaires!!! soit (07,25%) de l'ensemble des autres diplômes de sociologie, 05,55% de psychologie, 01,17% de lettres Arabes).

Le caractère classique des autres options et l'absence d'une tendance à la pluridisciplinarité (voir sociologie économique de la famille, les différentes langues dans les domaines sociaux et économiques) sont-ils révélateurs d'un manque de flexibilité dans l'orientation et l'adaptation de ces disciplines aux besoins de la société en attendant ceux des entreprises et de l'économie [illegible]

➢ ➢ ➢

PRESENTATION DES DONNEES (ANEM) RELATIVES AUX UNIVERSITAIRES INSCRITS PAR DISCIPLINE

LICENCES ET PLUS		INGENIEURS		TECHNICIENS SUPERIEURS	
1 - Commerce...	62	1 - Forages....	16	1 - Informatique....	63
2 - Economie...	843	2 - Mines....	13	2 - Comptabilité....	18
3 - Droit...	639	3 - Géologie....	15	3 - Hyg. Sécurité....	19
4 - Sci. Politique...	27	4 - Hydraulique....	34	4 - Bibliothéc....	11
5 - Psych. et Socio....	213	5 - Génie Civil....	138	5 - Gestion....	11
6 - Journalisme....	12	6 - Architecture....	35	6 - Agronomie....	27
7 - Lettres Arabes 5franç. Angl)...	45	7 - Bâtiment et TP....	247	- Agro. Alim....	10
8 - Hist. Géo. Archéo....	10	8 - Topographie....	08	8 - Chimie....	51
9 - Traduct. Interp....	21	9 - Aménagement....	06	9 - Géologie Pet....	12
10 - Philosophie....	04	10 - Métallurgie....	19	10 - Paramédical....	03
11 - Pharmacie....	03	11 - Mécanique....	99	11 - Vétérinaires....	23
12 - Médecine....	09	12 - Elect. Electro....	201	12 - Const. Métal....	25
13 - Dentisterie....	07	13 - Chimie...	70	13 - Mécanique....	48
14 - Biologie....	45	14 - Informatique....	94	14 - Elect. Electrotech....	110
15 - Chimie....	10	15 - Statistiques....	13	15 - Maintenance....	70
16 - Biochimie....	12	16 - Hyg. et Sécur....	15	15 - BAT et TP....	70
17 - Aménagement....	07	17 - Agronomie....	40	17 - Génie Civil....	39
18 - Divers....	19	18 - Agro. Alim....	21	18 - Dessin M. et Arch....	48
		19 - Biologie....	14	19 - Hydraulique....	36
		20 - Divers....	11		

Tableau 2: Universitaires (Lic. DES, Ing, TS) inscrits au 15/12/90 selon la discipline

L'inscription au niveau des ALEM considérée comme l'indice d'un chômage d'une durée relativement importante (2 à 3 ans) nous renseigne sur un fait primordial concernant:

- Les sciences sociales dont les sortants connaissent une situation critique. Ces disciplines relevant de cette filière semblent "terriblement" manquer de débouchés professionnels. Pourtant, elles se rapportent globalement à celles "très prisées" il y a quelques temps et même aujourd'hui d'ailleurs par les candidats postulants à une première inscription universitaire, il s'agit en particulier:

- des sciences économiques: avec 843 inscrits et où l'option "Finances" connaît visiblement beaucoup plus de difficultés à "placer" ses diplômés que les autres options.

- des licenciés en Droit: cette discipline avec 639 inscrits nous fait remarquer que ses sortants connaissent également un manque chronique de débouchés professionnels.

- la psychologie et la sociologie: avec 213 inscrits, les sortants diplômés de ces filières sont pratiquement dans la même situation des disciplines précédentes.

Enfin, notons pour les langues et plus particulièrement les lettres arabes (45 inscrits), l'importance des difficultés d'insertion sur le marché de l'emploi pour leurs diplômés. Le nombre d'inscrits enregistrés par les ALEM n'est semble t-il pas suffisamment représentatif du niveau de chômage que connaissent ces disciplines; les Agences Locales n'arrivant pas *"à capter"* les sans travail de ces disciplines en question en raison de leur mobilité incessante dans l'enseignement qui leur propose régulièrement l'occupation des postes d'enseignement vacataires.

- En ce qui concerne le niveau ingénieur, les sortants de la discipline Génie-Civil (138 inscrits) ainsi que ceux des disciplines électronique et électrotechnique (201 inscrits) sont réellement les plus touchés par les problèmes d'emploi. Les ingénieurs en informatique (94 inscrits) et en mécanique (99 inscrits) sont également concernés par les mêmes préoccupations.

- A un degré moindre les ingénieurs relevant des disciplines suivantes:

  - chimie (70 inscrits)
  - agronomie (40)
  - hydraulique (34)

- Les Architectes (avec 35 inscrits) et les Biologistes (qui totalisent entre licenciés et ingénieurs 59 inscrits) sont tels qu'on a eu déjà, l'occasion de le vérifier à maintes reprises sur le terrain des disciplines dont les débouchés sont presque insignifiantes.

- En ce qui concerne les Techniciens Supérieurs, il y a lieu de noter que les disciplines qui, selon nos données, connaissent un niveau de chômage excessif se retrouvent également au niveau ingénieur il s'agit plus précisement:

- des T.S (électronique et électrotechnique 110 inscrits) de l'informatique (63), chimie (51), mécanique (48), génie-civil (39), hydraulique (36).

- Ces données telles qu'interprêtées sont elles l'expression d'une saturation globale en matière de débouchés et à tous les niveaux du procés de production?

- Pour les autres disciplines notons les Bâtiment et Travaux Publics (70 inscrits), la maintenance (70) et le Dessin-Architecture (48 inscrits).

DESEQUILIBRES DANS L'EVOLUTION DE LA FORMATION SUPERIEURE ET LES BESOINS DU MARCHE DE L'EMPLOI EN GENERAL.

- Si l'on suppose que les diplômés de la 2ème moitié des années 80 sont sur le marché de l'emploi dés le début de l'année 1990, on peut globalement remarquer:

Premier constat: les disciplines qui sont confrontées à une régression systématique de l'offre d'emploi ont vu leurs sortants augmenter d'années à l'université. (Tableau 1 et 2)

Exemple: (Pour les sciences sociales)

- Les sciences économiques: 386 sortants en 1986/87, 771 en 1987/88 pour l'ensemble des options. L'option "Economie Financière" dont les sortants connaissent de réelles difficultés d'insertion en raison de la concurence que leur opposent les licenciés et autres diplômés en sciences financières de l'université et des écoles spécialisées (qui forment plusieurs centaines par année) sont paradoxalement de plus en plus nombreux. Ils étaient de 10 en 1986/87 et sont de 79 en 1987/88.

- Les licenciés en droit: dont le nombre de sortants a décru en 1987/88 (1227) après avoir atteint 1803 sortants en 85/86 et 1816 en 86/87 exercent malgré tout une certaine pression sur le marché de l'emploi et accentuent de ce fait les déséquilibres constatés et cela, en raison de leur nombre qui dépasse le millier (1530 en moyenne pour les quatres années) et qui s'avére largement au dessus des capacités d'absorption des marchés de l'emploi.

- Les licenciés en sociologie: 129 sortants en 1986/87 et 159 en 1987/88 (l'option démographique non-comprise) ont, comme on peut le constater, continué à augmenter au moment où le marché de l'emploi *"étale"* des exigences en termes d'expérience professionelle et surtout d'aptitudes techniques dans le domaine de la sociologie (réalisation d'enquêtes scientifiques, exploitation et analyse statistique ect...).

- Les licenciés en psychologie: 181 sortants 86/87 et 146 en 87/88. La diminution dans le nombre de sortants ne peut être corrélée avec le peu de possibilités d'insertion offertes par le marché dans la mesure où elle n'est pas significative.

- Les lettres arabes: les sortants dans cette discipline étaient essentiellement *"absorbés"* par le secteur de l'enseignement. La saturation, tout à fait prévisible d'ailleurs, qu'a connu ce secteur ne s'est pas traduite par une réduction significative du nombre de sortants, qui se compte chaque année par plusieurs centaines (voir 879 en 86/87, 715 en 87/88).

Enfin, notons que pour les disciplines relevant des sciences sociales en particulier et les autres disciplines en général, les offres d'emplois qui passent par les ALEM se réduisent théoriquement à des taux allant de 5 à 10% du nombre annuel de sortants. Le cumul de la demande additionnelle à ce niveau a pour conséquence l'aggravation des déséquilibres non plus au niveau quantitatif mais également qualitatif entre l'offre et la demande d'emploi.

S'agissant du niveau Ingénieurs, notons particulièrement l'état critique dans lequel se retrouvent les sortants issus des disciplines suivantes:

- Génie-civil: Les sortants dans cette discipline sont réellement en mauvaise posture et mériteraient une attention particulière notamment de la part des instances universitaires. Un nombre de sortants croissant: 351 en 86/87 et 585 en 87/88, à côté d'une offre d'emploi qui se réduit cesse en raison de la dégradation de la situation du marché de l'emploi dans le B.T.P.

- Les ingénieurs en Electronique: une discipline où les sortants n'arrivent à trouver que très rarement des emplois. L'augmentation du nombre de diplômés est également constaté (voir 216 en 86/87 et 411 en 1987/88).

- Les ingénieurs en électrotechnique: même constat que pour la discipline précédente. Le nombre de formés a également progressé (239 en 86/87 et 246 en 87/88).

>> >> >>

➢ ➢ ➢

- Les ingénieurs agronomes: formés essentiellement dans des régions où les bassins d'emploi sont dépouvus de marchés spécifiques à cette discipline et ou leur mobilité est très limitée. Les conditions de leur installation ne sont souvent pas réunies dans des zônes qui ont pourtant grandement besoin de leur apport. Des difficultés de communication entre les utilisateurs et les instances de formation sont en partie à l'origine des entraves qui provoquent leur chômage et leur vulnérabilité sur le marché de l'emploi. Leur nombre n'a pas cessé malgré tout de croitre (207 en 86/87 et 227 en 87/88).

- Les biologistes: ils font partie d'une discipline pour qui les besoins du marché de l'emploi ne cesse de se retrécir mais dont le nombre de diplômés sortants est réellement important (1260 en 86/87 et 709 en 87/88).

- Pour les techniciens supérieurs il est à remarquer que ces derniers sont généralement concernés dans les mêmes termes et les mêmes disciplines que le niveau ingénieur.

Enfin, notons que pour l'ensemble des points évoqués précedemment la réduction du nombre de formés et leur ajustement proportionnel aux besoins du marché de l'emploi ne devrait pas éluder la nécessité de la mise en oeuvre de mécanismes de formation fléxibles qui concrétisent dans les faits les infléchissements nécessaires sur les disciplines en termes d'options et les substitutions de spécialités mieux centrées sur les besoins du marché dans les disciplines qui connaissent des difficultés.

Deuxième constat: la formation dans des disciplines qui *"collent"* aux besoins socio-économiques des institutions en général et des marchés de l'emploi en particulier est peu considérée.

- Pour les sciences économiques et sociales par exemple, l'enseignement des techniques modernes de gestion, indispensable à l'ére de l'autonomie des entreprises sont, si l'on se refére aux données du tableau, loin de constituer une préoccupation majeure des instances universitaires. La tendance est sans nul équivoque pour la seule formation classique, évitant *"l'injection"* de nouvelles options au profil relativement professionalisé. La seule option qui ait été introduite en 1986/87 à l'université d'Alger est le marketting dont le nombre de formés diplômés n'est que de 15 (soit 03,24% des sortants des sciences financières de la même année).

- Pour les sciences sociales et plus particulièrement l'option "démographie" le nombre de sortants n'est que de 41 sur les quatre années (soit 07,25% de l'ensemble des diplômés de sociologie). [illegible] formation qui n'a lieu qu'à l'université d'Oran réduit sensiblement le champ d'intervention et de communication de cette spécialité en tant que telle et dont le besoin est pourtant fortement ressentie de nos jours.

- L'option "management" semble également peu appréciée dans les formations en sciences économiques. Pour les autres disciplines, soulignons le peu d'intérêt pour l'écologie et ses diverses spécialités, l'urbanisme et ses multiples fonctions dont la formation devrait tenir une place à la mesure des besoins dans ces domaines et qui sont visiblement bien plus important.

L'agro-alimentaire qui peut être un secteur *"très captif"* d'un bon nombre d'universitaires ne semble pas également susciter beaucoup d'intérêt.

Pour terminer, relevons que la structure et l'évolution des disciplines de la sorte et dans cette tendance s'éloignent logiquement d'une vision qui encouragerait la formation dans des spécialités qui favorisent l'emploi indépendant et dont la contribution à l'atténuation du chômage des diplômés universitaires n'est peut-être pas aussi négligeable.

Troisième constat: la formation selon les disciplines ne semble pas adaptée aux besoins des économies locales et régionales en place ainsi qu'aux potentialités avérées des régions.

A titre d'illustration pour l'agriculture et l'industrie nous évoquerons deux exemples. Le premier concerne la région de Blida à travers son université et les instituts sous-tutelle pédagogique du ministère de l'Enseignement supérieur.

Cette région dont les potentialités agricoles et les conditions d'un développement des industries agro-alimentaires sont largement favorables semble accuser un retard en matière de formation dans des disciplines qui tendent au renforcement des secteurs d'activités.

➢ ➢

SORTANTS DIPLOMES - UNIVERSITE DE BLIDA

Année/Discipline	84/85	85/86	86/87	87/88	Total
Ingénieur product. végétale				40	40
Ing. protect. végétale				31	31
Ing. zootechi				20	20
T.S product. végétale			30	25	55
T.S protect. végétale			28	21	49
T.S contrôle alimentaires			14		14
Total			72	137	209

Source: Bilan des diplômes - Ministère de l'enseignement supérieur

➢➢

Les diplômés dans des disciplines qui concernent les secteurs précédemment évoqués n'ont achevé leur formation qu'en 1986/87. Elle est peu diversifiée et ne concerne généralement pas des spécialités qui concourent au développpement des cultures agricoles qui ont fait la réputation de la région et à l'expansion des industries agro-alimentaires.

Le 2e exemple concerne l'université de Bel-Abbès où les industries de l'électronique ont investi une bonne partie de l'espace économique de la région et qui augurent de ce fait un développement de plus en plus important.

SORTANTS DIPLOMES - UNIVERSITE DE SIDI-BEL-ABBES

Discipline Année	Ingénieur électronique	Ingénieur électrotechniq.	TS - électronique	TS - électroniq.	Total
1984/85	/	/	/	/	/
1985/86	/	/	/	/	/
1986/87	/	/	33	/	33
1987/88	/	/	38	/	38
Total	/	/	71	/	71

Les premières promotions de diplômés dans les spécialités de l'électronique en général n'ont terminé qu'à partir de l'année 1986/87. Elles ont concerné uniquement les techniciens supérieurs. C'est-à-dire que les ingénieurs dont le complexe a grandement besoin doivent être recherchés dans les autres régions. Le niveau quantitatif des formations en question est apparemment loin d'exprimer l'encouragement à l'exercice dans des activités relevant de l'électronique et celles complémentaires qui favoriseraient le développement de la sous-traitance.

Conclusion

Si les données présentées dans cette note ne sont pas suffisamment exhaustives et si les constats établis n'ont pas valeur d'analyse, ils auront néanmoins le mérite de soulever la question du rapport de la formation universitaire à sa finalité qui ne peut en aucun cas se départir de l'évolution du marché de l'emploi et des opportunités quis'y présentent en termes d'offres.

La formation pour "*améliorer la race*" est, partout ailleurs, une préoccupation majeure des institutions qui en ont la charge.

Si, à travers nos propos, nous n'avions nullement l'intention de suggérer aux différentes instances de formation la recherche de l'emploi au profit des sortants nouvellement diplômés; on ne peut qu'insister sur la nécessité pourelles de s'intéresser de plus près à leur avenir. L'évolution des marchés de l'emploi et plus particulièrement des statégies des entreprises en matière de ressources humaines; des restructuration et des redéploiements qu'elles produisent peuvent dans cette perspective constituer le centre d'intérêt des formateurs et des chercheurs universitaires; les aspects pratiques liés à la connaissance du marché de l'emploi et les multiples problèmes "*qui contrarient*" l'insertionprofessionnelle des diplômés universitaires pourront ainsi faire l'objet d'études minutieuses sous l'angle économique, pédagogique, psychosociologique etc.

Les infléchissements nécessaires à l'orientation de certaines disciplines et options ne s'accompagnent pas forcément d'une réduction du nombre de sortants dans ces mêmes options. Au contraire, dans beaucoup de cas "*la professionalisation*" de la formation dans certains profils conduit simultanément à de meilleurs résultats et arrive ainsi à mieux satisfaire le diplômé et à augmenter ses chances d'insertion.

Aujourd'hui, force est de constater l'isolement et l'absence de repères dans la recherche de l'emploi chez le sortant diplômé, une fois sur le marché.

Des institutions dont, en particulier, l'entreprise, l'université et les services de l'emploi directement concernés sont continuellement à la recherche d'une stabilité et s'accommodent de rôles et d'espaces très limités sur le marché de l'emploi.

Les carences constatées dans l'échange d'informations entre ces dernières et l'absence d'actions partenariales contraignent fortement l'organisation et la canalisation des flux de demandes et d'offres d'emplois concernant les diplômés de l'université.

La décentralisation de l'action de formation en tant que telle et son ancrage dans le développement des régions selon leur spécificité sont à notre sens et à court terme les mesures les plus appropriées pour le rééquilibre entre les besoins du marché de l'emploi et le volume des out-puts de la formation supérieure.

A. Saïm (Agence Nationale de l'Emploi)

L'Emploi et le secteur Informel: Cas de l'Algérie

par M. KELKOUL Mohamed
Directeur des Statistiques Sociales
ONS (Alger)

Introduction

I. LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

1. La situation Economique
2. La situation démographique et sociale
3. Les réformes économiques et le problème de création d'emploi
   3.1. Le secteur économique non-agricole
   3.2. L'agriculture
   3.3. L'administration
4. Mesure prises pour créer des emplois
   4.1. Le programme d'emploi des jeunes
   4.2. Le dispositif d'insertion professionnelle des jeunes
   4.3. L'emploi salarié d'initiative locale
   4.4. Mesures fiscales en faveur des employeurs

Conclusion

II. L'EMPLOI ET LE SECTEUR INFORMEL

1. Le Cas Algérien
2. Comment le secteur informel s'est développé en Algérie ?
   2.1. Diminution des importations
   2.2. Le chômage
   2.3. La contrebande

Conclusion

III. LE SECTEUR INFORMEL AU SENS DE L'ACTIVITE DES MENAGES

1. La participation de la femme à la population active
   1.1. Les femmes au foyer qui exercent des activités marchandes ou non-marchandes
   1.2. Concept et définitions
   1.3 Les travailleurs à domicile
2. Les chômeurs
3. Les autres inactifs ayant exercé des travaux d'appoint
4. Les aides familiaux
5. Les apprentis
6. Les occupés de façon informelle

La notion de secteur informel a fait son apparition en Algérie au début de la crise avec la chute du prix du pétrole ,à chaque fois que la question du chômage est évoquée .Elle revient souvent dans les débats relatifs à la question de l'emploi même si la définition était floue et chacun interprétait le secteur informel à sa manière(contrebande, activité illégale, marché parallèle, série d'activités au "noir",...).

L'emploi informel existait avant la crise (il a toujours existé) mais d'une part il ne constituait pas un sujet d'actualité et d'autre part l'expression d'informel n'était pas répandue .

Pour mieux traiter le sujet proposé, il est nécessaire d'avoir une idée sur la situation économique et sociale du pays.

I-SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE :

1- SITUATION ECONOMIQUE :

La situation économique en Algérie dépend dans une large mesure des recettes en devises. Celles-ci proviennent essentiellement des exportations des hydrocarbures (97,1 % en 1991). Ceci implique que les variations du prix du pétrole entraînent les mêmes variations des recettes en devises (dans les mêmes proportions et dans le même sens.

EVOLUTION DU COMMERCE EXTERIEUR

	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Importations 10^9 DA (*)	49,4	49,8	51,2	49,5	43,4	34,1	43,4	70,0	87,0	139,2
Exportations 10^9 DA (*)	60,5	60,7	63,8	64,5	34,9	41,7	45,4	71,9	122,1	233,6
Solde 10^9 DA (*)	11,1	10,9	12,6	15,0	-8,5	7,6	2,0	1,9	35,1	94,4
Termes de l'échange base 100 : 1984	107,1	104,7	100,0	99,1	47,9	54,5	45,0	48,0	59,1	61,0
Taux de change DA/$ US	4,600	4,784	4,963	4,975	4,679	4,763	5,840	7,578	9,605	18,94

Source : ONS/Revue statistique N°36
(*) : en dinar courant

EVOLUTION DU COMMERCE EXTERIEUR EN MILLIARDS DE DOLLARS US

Libellés	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Import.	9,9	9,3	7,2	7,4	9,2	9,1	7,3
Export.	13,0	7,5	8,8	7,8	9,5	12,7	12,3
Solde	+3,1	-1,8	+1,6	+0,4	+0,3	+3,6	+5,0

NB : les valeurs en dollars sont obtenues à partir des valeurs en dinar, divisées par le taux de change moyen de l'année considérée

La chute du prix du pétrole enregistrée depuis 1986 sur le marché international a pour conséquences :

- La diminution des recettes en devises qui s'ajoute aux problèmes de la dette contractée avant la crise. Le volume de la dette s'élèverait à 26 milliards de dollars US

- Le remboursement de la dette et des services de la dette absorbent les 3/4 des recettes en devises depuis le début de la crise ce qui aggrave davantage la situation.

- La diminution des importations, en particulier des équipements, des pièces de rechange et de la matière première, a provoqué une perturbation et un ralentissement de l'activité économique, et par conséquent peu de créations d'emplois .

EVOLUTION DES IMPORTATIONS DES PRINCIPAUX GROUPES
en milliards de DA courant

Libellés	1982	83	84	85	86	87	88	89	90	91
B.équipements et accessoires	16,4	15,8	15,6	15,6	13,7	7,6	10,7	15,8	26,4	39,0
Approvisionnement	13,5	15,0	18,4	14,4	13,4	13,7	17,8	25,2	26,9	50,6
Consommation finales	9,2	7,3	7,3	6,4	6,3	1,8	2,3	4,2	4,0	5
Importations globales	49,4	49,8	51,3	49,5	43,4	44,1	43,4	70,0	87,0	139,2

Source: ONS/Revue statistique N°36

EVOLUTION DU PIB A PRIX CONSTANTS (prix 1985)

Libellés	1990	1991	1992	1993
Accroissem.% d'une année à l'autre (1)	+0,8%	-1,2%	+1,6%	-2,2%
PIB/tête $ US (2)	2382	1691	1291	/

source : (1) ONS/Direction des Comptes économiques
(2) Rapport d'exécution du plan annuel 1991-92

Pour mieux apprécier l'évolution du PIB , il faut la mesurer soit en dinar constant soit en une autre monnaie stable

-l'examen de la série du PIB en dinar constant enregistre depuis 1989 une évolution très lente , avec des hauts et des bas (de -2,2 % à + 1,6 %), très en deça de l'évolution de la population totale (+ 2,4 %)et encore plus bas que le taux d'accroissement de la population active (+ 4%) .

- un autre indicateur permet d'apprécier l'évolution du PIB , c'est celui du PIB par tête en $ US . La série montre une diminution importante : de 2724 $/tête en 1985 à 1291 $/tête en 1992, **soit une chute de 52,6 % en 7 ans ou une chute annuelle moyenne de 10,12 % .**

2- SITUATION DEMOGRAPHIQUE ET SOCIALE :

- La population algérienne s'élève à plus de 27 millions d'habitants au 1.1.94 et croît à un rythme annuel moyen d'environ 2,6 % depuis 1986 qui est relativement acceptable.

Mais l'Algérie continue de subir les contre-coups d'une politique nataliste des décennies 60 et 70 , où le taux en question était très élevé et a longtemps dépassé le seuil de 3 % .

Même si le taux d'accroissement stagne depuis quelques années au niveau de 2,4 % , ceux qui arrivent au marché du travail actuellement sont le résultat d'un taux d'accroissement de 3,2 % (il y a plus de 15 ans)

- La population active augmente à un rythme de plus de 4 % par an, équivalent à quelques 240.000 nouveaux demandeurs d'emploi par an en 1992, résultat de la politique nataliste évoquée plus haut et d'un système éducatif marqué par beaucoup d'insuffisances .

- Le volume du chômage s'élève à près de 1,5 millions en fin 1992 (avec la définition classique du BIT), équivalent à un taux de chômage de l'ordre de 23 %

  Il s'agit de chômeurs non qualifiés (plus de 70 % n'ont reçu aucune formation), ayant un faible niveau d'instruction (68 % n'ont pas atteint le niveau secondaire), très jeunes (83 % ont moins de 30 ans) , et en quasi-totalité de sexe masculin (91 %).
  Les primo chômeurs représentent les 2/3 de l'effectif total.

Ces caractéristiques autorisent de conclure que d'une part le système éducatif contribuent grandement au développement du volume des demandeurs d'emploi , et d'autre part les capacités du dispositif de formation professionnelle ne répond pas assez (ou pas toujours) à l'attente des jeunes qui quittent l'enseignement général . Là aussi il doit y avoir un problème de niveau pour l'accès à une formation professionnelle et peut être aussi un problème de débouché à la sortie de nos centres de formation .

Notons que les capacités de nos centres sont de l'ordre de 100.000 personnes/an, toutes spécialités confondues .

EVOLUTION DE LA POPULATION RESIDENTE TOTALE, en millions

Année	1962	1966 (*)	1977 (*)	1987 (*)	1988	1989	1990	1991	1992	1993
Pop.	10,2	12,0	17,0	23,0	23,7	24,3	25,0	25,7	26,4	26,6

(*) Il s'agit des résultats des recensements généraux de la population et de l'Habitat

Accroissement de la population 1962-93 : 16.400.000 personnes
Taux d'accroissement annuel moyen : 3,0 %

En conclusion des points 1 et 2, on a d'un côté une réduction des ressources de l'état et de l'autre côté une arrivée massive chaque année de jeunes demandeurs d'emploi qui sont en majorité non qualifiés : une équation difficile à résoudre .

3- LES REFORMES ECONOMIQUES ET LE PROBLEME DE CREATION DE L'EMPLOI

3.1-Le secteur économique non agricole :

Les entreprises du secteur public national qui emploient environ 17,4 % de l'emploi total et près de 20,1 % de l'emploi non agricole ,ont été restructurées pour une meilleure gestion . Elles sont passées de 30 à près de 440 entreprises nationales , auxquelles s'ajoutent environ 1700 entreprises publiques locales .

EMPLOI DU SECTEUR PUBLIC EN 1992 en milliers

Secteurs	Effectif 1992	%
Emploi total	4740 (*)	100 %
Emploi Pub.Nat	827	17,4 %
Emploi Pub.Loc.	283	6,0 %

Source : ONS/Collection N° 58
(*) : y compris les Travailleurs à domicile et les appelés au Service National

EMPLOI PUBLIC : 1992 Unité : 10^3

Secteurs	Public National		Public Local	
	Effectif	%	Effectif	%
Industrie	422,2	51,0	30,3	10,7
B.T.P	173,0	20,9	182,8	64,6
Transport	71,8	8,7	14,8	5,2
Com & Sces	160,1	19,4	55,1	19,5
Total	827,0	100	283,0	100

Source : ONS/Collection N°58

Les réformes économiques se traduisent au niveau des entreprises publiques par la nécessité d'une gestion rigoureuse des ressources ,par un assainissement financier , par une utilisation rationnelle des moyens humains et matériels ,par l'entrée dans l'économie du marché ,par la suppression de la subvention de l'état aux entreprises et par la libéralisation des prix et des salaires (application de la vérité des prix ,fixation des salaires en fonction de la santé financière de l'entreprise avec l'application de la grille propre à chaque entreprise ou de convention collective ...).

Ne devrait donc rester en activité que les entreprises publiques viables .

Quant au secteur privé , il a été réhabilité et motivé depuis quelques années (depuis que l'Algérie est entrée dans l'ère des réformes économiques) par la levée de certaines contraintes :

- Assouplissement de la loi sur le commerce extérieur en autorisant le secteur privé à importer les biens d'équipement et les matières premières , d'abord par ses propres moyens d'acquérir les devises, ensuite par l'accès aux devises auprès de la banque au taux de change officiel au lieu de les acquérir sur le marché parallèle deux fois plus cher.

Le taux de change officiel est de 1 FF = 7 DA alors que le taux de change parallèle est de 1 FF = 13 à 15 DA (taux de change au mois d'Août 1994).

REPARTITION DES ENTREPRISES PRIVEES PAR TAILLE ET SECTEUR D'ACTIVITE

Secteurs	N.D	1 à 4 emplois	5 à 9 emplois	10 emplois et plus	Total
Industrie	9412	10602	9840	4935	35467
B T P	2693	4114	4916	3524	15247
Transport	4005	12497	428	153	17083
Commerce	16971	98289	1864	563	117687
Services	4505	31580	3720	678	40483
Total	37971	157132	20808	9734	225645

Source : ONS/Fichier général des entreprises (juin 1994)

EVOLUTION DE L'EMPLOI PRIVE (1)

en milliers

Secteurs	1990	1991	1992	%
Agriculture	868	990	739	37,3%
Industrie	208	197	221	11,1%
Transport	276	267	268	13,5%
B T P	117	117	126	6,4%
Commerce	333	369	404	20,4%
Services	169	194	224	11,3%
Total	1971	2134	1982	100 %

Source :ONS/Collection N° 58
(1) y.c les EAC/EAI et les coopératives des jeunes

Conséquences des réformes économiques conjuguées à la chute des ressources en devises :

-La dévaluation du dinar entraîne l'augmentation de la contre valeur en DA du prix à l'importation des matières premières et de l'équipement . Les entreprises disposant d'une enveloppe en dinar convertible dans le cadre du programme général d'importation, sont contraintes de réduire le volume de leurs importations . Le coût de la production augmente en même temps qu'un ralentissement de l'activité.

EVOLUTION DU TAUX DE CHANGE PAR RAPPORT AU $ US

An	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992 *	1993 *	1994 *
Tx	4,6	4,784	4,963	4,975	4,679	4,763	5,84	7,578	9,605	18,94	24	24	38

Source : ONS/Revue statistique N°36
(*) estimé

CHUTE DU TAUX DE CHANGE DU DINAR PAR RAPPORT AU DOLLAR US

An	83/82	84/83	85/84	86/85	87/86	88/87	89/88	90/89	91/90	92/91	93/92	94/93
Chute	-3,8%	-3,6%	-0,2%	+6,3%	-1,8%	-18,4%	-22,9%	-21,1%	-49,3%	-21,1%	/	-36,8%

Chute enregistrée durant la période 1982-94 : - 87,89 %
Chute annuelle moyenne : - 16,13 %

- La réduction de l'importation des matières premières et de l'équipement ralentit l'activité économique des entreprises

-La suppression de la subvention de l'état aux entreprises publiques augmente leur déficit

- Le maintien de l'effectif en place, souvent pléthorique dans le secteur public malgrè les efforts de redéploiement du personnel, augmente encore le coût de la production, ce qui ne facilite pas la compétitivité des entreprises publiques et complique leur entrée dans l'économie de marché.

CONCLUSION :

Les conséquences évoquées plus haut n'autorisent pas les entreprises d'envisager des créations d'emplois, bien au contraire beaucoup d'entre elles ont eu recours à la compression d'effectif notamment dans le BTP.

Les compressions d'effectif qui sont l'ultime recours pour l'entreprise ne constituent pas une solution sur le plan social.

L'examen de certains secteurs d'activité économique nous montre que le BTP, grand pourvoyeur d'emploi (680.000 emplois en 1992 sur un total de 1.740.000, soit le 1/6) dépend dans une grande proportion des importations de matériaux de construction.

A partir du début de la crise on assiste à une réduction du plan de charge des entreprises publiques du BTP et une diminution d'emplois malgré un effort louable des pouvoirs publics pour maintenir l'effectif du secteur public local en place en lui accordant une subvention en 1992 et 1993 (négociations UGTA-pouvoirs publics).

EVOLUTION DES IMPORTATIONS DU CIMENT

Produit	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Ciment 10^3 T	2953,4	3361,7	3435,8	2692,3	2835,0	1663,2	1035,4	2107,5	1685,8	1564,7

Source : ONS/Annuaires statistiques 1983 - 84 - 85 - 86
DN Douane/annuaires 1982-87-88-89-90-91

EVOLUTION DE L'EMPLOI TOTAL DANS LE BTP (en milliers)

An	79	80	81	82	83	84	85	86	87
Emploi	437	468	504	552	617	655	661	657	658

An	88 (*)	89	90	91	92
Emploi	820	717	683	588	612

Le secteur privé (BTP) arrive à se maintenir même s'il subit le même sort que le secteur public en matière d'approvisionnement. Comment s'arrange-t-il pour arriver à se procurer les matériaux de construction ? Si la réponse réside dans le marché parallèle ,quelle serait la part de ce marché dans le maintien de l'emploi privé dans le BTP ?

En période de crise, le BTP ne peut être un secteur générateur d'emploi.

3.2- L'Agriculture :

L'Algérie est un pays à vocation agricole qui compte 7,5 millions d'hectares de superficie agricole utile dont 5 millions sont cultivés chaque année . Entre 3 et 3,5 millions d'hectares sont réservés à la céréaliculture , le reste à la culture maraîchère et à l'arboriculture (1).

La main d'oeuvre occupée y était importante avant l'indépendance.Dans les années 80 on a dénombré environ 1.000.000 d'occupés dont 160.000 dans le secteur public (domaines autogérés, attributaires de la révolution agraire etc..)

(1) : le quotidien EL WATAN du 29/8/94

3.2.1-La révolution agraire

Depuis 1971 le secteur public agricole obéit à une gestion socialiste sous l'appellation de la révolution agraire qui se caractérise par le soutien des prix des matières premières, du matériel agricole, cession de la production à l'Etat à bas prix et obligation de la commercialisation des récoltes par le biais des circuits administrés , avantages sociaux au même titre que les salariés, répartition des bénéfices, etc....

Bien que les attributaires de la révolution agraire soient favorisés par l'Etat, la répartition des moyens de production et d'une part celle de l'emploi et de la production d'autre part sont inversement proportionnelles entre les secteurs public et privé .

En tout cas, la corrélation étroite entre le monopole de la production et celui de l'emploi dans le secteur privé agricole laisse penser que la restructuration du secteur public agricole allait engendrer des créations d'emplois (et une augmentation de la production)

3.2.2-Les réformes du secteur public agricole :

Les réformes du secteur agricole, intervenu à partir de 1987, se traduisent par une restructuration du secteur public agricole en exploitations agricoles collectives (EAC) et exploitations agricoles individuelles (EAI), une sorte de coopératives, par la suppression de la subvention, par la commercialisation directe et libre de la production par les coopérateurs eux mêmes.Le nombre des EAC/EAI s'élève à environ 49.000 en 1994 selon le Ministère de l'Agriculture.

Malgré la levée des contraintes de la commercialisation des récoltes , malgré l'avantage dont elles bénéficient en matière d'équipement par rapport au secteur privé (héritage du secteur public) , les EAC/EAI connaissent un démarrage difficile et n'ont pu drainer une main d'oeuvre importante.

Les données issues des résultats des enquêtes sur la main d'oeuvre réalisées par l'ONS montrent que l'emploi dans le secteur agricole stagne autour d'un million, et l'emploi dans les EAC/EAI (ancien secteur public agricole) se maintient autour de 160.000.

La conclusion qu'on peut tirer est que le secteur agricole ne contribue pas encore à la création d'emplois.

Se créer un emploi non salarié dans le milieu agricole(en tant qu'indépendant ou employeur) n'est pas à la portée de n'importe quel jeune, car cela nécessite des investissements importants. Les banques aussi ne seraient pas prêtes d'accorder des prêts si l'investissement n'est pas jugé rentable ou si le candidat ne présente pas suffisamment de garantie.

En conclusion, les 240.000 personnes qui arrivent chaque année sur le marché du travail doivent s'orienter vers d'autres secteurs d'activité.

3.2.3-Naissance du marché parallèle dans le secteur agricole:

Devant l'exercice du monopole de production agricole par le secteur privé , les pouvoirs publics ont tenté de contraindre les agriculteurs privés à livrer leurs récoltes aux organismes administrés de distribution. Pour y échapper les agriculteurs ont commencer à développer la première forme de marché parallèle .

Quant au secteur public , la révolution agraire a contribué à son tour au développement du marché parallèle , car au moins pendant le gel des facteurs de production, certains attributaires revendaient illégalement aux paysans privés et ont été à l'origine de l'enrichissement de certains d'entre eux.

Le marché parallèle , aussi bien de la production que des facteurs de production , enregistré dans le secteur agricole a toute les apparences d'une activité informelle (illégale, clandestine, non déclarée...).

Cette transaction clandestine trouve son origine dans l'inégalité de répartition des moyens entre les CAPRA (*) et les paysans privés, et dans l'absence de mesures incitatives à la production .

3.3- L'Administration :

Premier pourvoyeur d'emploi par le passé, l'administration a vu son effectif presque stagner autour de 1,1 millions de personnes ces dernières années, suite aux restrictions budgétaires .

A noter que l'emploi dans l'administration est composé essentiellement de trois grands secteurs : l'administration (conseil exécutif, administration générale, administration locale , organisme public à caractère administratif), l'enseignement et la santé publique .

(*) CAPRA : Coopérative agricole de production de la révolution agraire (ancien secteur public agricole).

Structure de l'emploi dans l'administration

Secteurs	%
Santé	13,4 %
Enseignement	39,8 %
Administration	46,8 %
Total	100

Source :DGFP/Bilan de l'emploi 1987

Pour la dernière année connue les créations d'emploi se situent entre 20.000 et 30.000 en 1992.

4- MESURES PRISES POUR CREER DES EMPLOIS :

4.1- Le programme d'emploi des jeunes (DEP) :

Il s'agit d'un dispositif décidé par le conseil des ministres en décembre 1987 et régi par une circulaire interministérielle . Il a pour objet de promouvoir l'emploi des jeunes .

La démarche empruntée voulait que chaque wilaya établisse ses prévisions d'emploi des jeunes âgés de 16 à 24 ans, à titre de salarié et non salarié, et ce dans le cadre du programme du gouvernement relatif à l'emploi des jeunes.

Le recrutement, pour l'emploi salarié, se fait à titre temporaire pour une durée ne dépassant pas trois mois. Les jeunes sont recrutés pour des activités d'utilité publique de la commune.

La réalisation du programme de l'emploi des jeunes est confiée aux autorités locales (communes), et prise en charge par le budget de la commune.

Le niveau de rémunération est fixé à 1.100 DA par mois, équivalent au SNMG (*) de l'époque, et ce quelle que soit la qualification du candidat et quelle que soit la nature de l'emploi.

(*) : SNMG = Salaire National Minimum Garanti

4.2- Le dispositif d'insertion professionnelle des jeunes (DIPJ)

Il s'agit d'un dispositif mis en place en 1990 par le décret 90-143 du 22/5/90, venu compléter, mettre à jour et adapter le dispositif d'emploi des jeunes (DEP) ci-dessus présenté.

Il consiste à aider les jeunes et leurs associations à réaliser des projets de création d'activité , donc à créer leur propre entreprise à titre individuel ou sous forme de " coopérative des jeunes", donc de s'installer à leur propre compte.

Il est installé dans chaque wilaya un délégué à l'emploi . Il constitue avec ses collaborateurs un comité à l'emploi des jeunes . Ce comité a pour mission de soutenir, aider, et assister les jeunes

En matière de dispositions financières, le délégué procède à l'évaluation du montant des subventions nécessaires à la réalisation des différents projets présentés; il engage , liquide et ordonnance les dépenses liées à l'exécution des projets retenus dans le programme .

Le décret 89-33 du 21 Mars 1989 a fixé les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spécial "Fonds d'aide pour l'emploi des jeunes" . L'objet du fonds est d'accorder des subventions aux jeunes qui s'installent pour leur propre compte, de couvrir les frais d'étude des projets des jeunes .

Le décret 90-144 du 22 Mai 1990 est venu modifier et compléter le décret 89-33 ci dessus présenté, pour étendre ses recettes aux taxes sur les lubrifiants et la vignette automobile. Quant aux dépenses, le fonds doit prendre en charge aussi les emplois salariés d'initiative locale (ESIL).

En termes de réalisation, les statistiques disponibles montrent que le DIPJ a généré des créations d'emplois permanents de 9000 à 20000 / an.

BILAN DU DIPJ

Libellés	1991	1992	1993
coop.créées	5502	5535	3556
emplois	20600	15800	8947
formation	15000	7300	2291

Ces chiffres montrent que le DIPJ enregistre une régression . En effet il ne tourne pas comme espéré au départ.

4.3- L'Emploi Salarié d'Initiative Locale (ESIL):

Il s'agit d'un dispositif mis en place par une circulaire (en même temps que le DIPJ) , pour le recrutement au niveau local sur un budget spécial " le Fonds d'aide pour l'emploi des jeunes " décrit plus haut , réparti par wilaya et géré par les délégués à l'emploi.

Comme le DIPJ , l'ESIL a pour objet de créer des emplois aux jeunes et puise du même fonds , mais présente une différence de taille avec celui-ci : l'ESIL vise l'emploi salarié temporaire alors que le DIPJ vise l'emploi non salarié permanent .

Le recrutement se fait à titre temporaire avec une promesse de permanisation (ne serait-ce que partielle).
Le niveau de rénumération est équivalent au SNMG quelle que soit la qualifcation du jeune et quelle que soit la nature de l'emploi.

4.4- Mesures fiscales en faveur des employeurs :

Il s'agit d'une mesure incitative pour l'emploi salarié des jeunes. Le décret 89-34 du 21/03/89 a pour objet d'encourager les entreprises à recruter les jeunes sans emploi, moyennant une exonération des versements forfaitaires (VF) et de l'impôt sur les traitements et salaires (ITS).

Les exonérations visées par le décret ne concernent que le recrutement des personnes qui ne sont pas pourvue d'un emploi et en cherchent (donc les chômeurs seulement) et qui en plus appartiennent à la tranche d'âge 16-24 ans.

A cela s'ajoute une troisième condition : la vacance du poste de travail auquel est recruté le jeune travailleur ne doit pas résulter d'une compression d'effectif.

Ce programme d'emploi des jeunes exclut donc les personnes qui occupent déjà un emploi ou ceux intégrés dans un cursus d'éducation ou de formation.

L'information relative à la réalisation de ces mesures n'est pas disponible pour établir un bilan.

5- CONCLUSION :

Les secteurs traditionnellement créateurs d'emploi (BTP, Administration) éprouvent des difficultés à absorber une main d'oeuvre qui augmente chaque année de quelques 240.000 personnes et s'ajoutent au stock de près de 1,5 millions de chômeurs.

Les différents dispositifs et mesures incitatives de création d'emplois ne peuvent pas seuls absorber une main d'oeuvre qui arrivent en masse au marché du travail .

Il ne reste aux jeunes que de s'installer à leur propre compte notamment dans le secteur informel.

II- L'EMPLOI ET LE SECTEUR INFORMEL :

Avant d'aborder le problème de la définition du secteur informel, il faut rappeler qu'on rencontre dans la littérature sur ce secteur plusieurs dichotomies : secteur traditionnel et secteur moderne, secteur non structure et secteur structuré, secteur informel et secteur formel, en plus du marché parallèle ou marché noir, qui sont souvent utilisés pour le même objet ou assimilés.

Le concept du secteur informel est né au début des année 70 lors de la mise en place du programme mondial sur l'emploi initié par le BIT et avec la réalisation de la première étude au Kenya . Les études qui ont succédé l'expérience Kenyane sont concentrées sur le secteur informel en terme d'emploi

A l'époque,le secteur informel se définissait comme un ensemble d'activités marginales , où parfois l'informalité s'identifie à l'illégalité.

En d'autres termes, il s'agit d'une économie mal venue (1) parce qu'elle ne respecte pas la réglementation officielle.

Aujourd'hui les données ne sont pas les mêmes, avec les contre coûts des chocs pétroliers et la réduction des ressources en devises.

Devant l'incapacité des pouvoirs publics d'offrir des emplois permanents (à travers l'administration et les entreprises publiques) aux jeunes qui arrivent sur la marché du travail, les pays en voie de développement qui se trouvent dans la même situation que l'Algérie changent de vision sur le secteur informel.

Ils tentent de trouver des mesures de politiques économiques à prendre afin de développer le secteur en espérant qu'il joue un rôle d'amortisseur à la croissance rapide de la population active.

1- LE CAS ALGERIEN :

La définition qu'on pourrait utiliser pour l'Algérie devrait être multicritère, car le critère de taille, utilisée traditionnellement par le passé dans d'autres pays, ne peut suffire pour délimiter le secteur informel.

---

(1) : expression de feu Mohamed SALAHDINE

Il importe de signaler qu'à partir de l'enquête sur la main d'oeuvre 1992 , avec son volet sur l'emploi informel, l'ONS est en train d'étudier la corrélation entre plusieurs variables pour établir les critères déterminant du secteur informel , et par la même occasion évaluer l'emploi informel sous plusieurs hypothèses.

Avant de disposer des résultats de l'étude suscitée , il nous semble utile de livrer ici les principaux critères sur lesquels doit porter cette étude .

a) Source entreprises :
- Type d'entreprises
- Secteur juridique privé
- Type d'activité économique
- Taille à moduler selon les activités économiques
- Existence ou non d'un local
- Existence ou non d'un registre de commerce
- Existence ou non d'une comptabilité
- Déclaration ou non à la caisse de sécurité sociale

b) Source ménage :

- Secteur juridique privé
- Type de profession
- Travailleur à domicile (situation individuelle)
- Taille de l'entreprise à moduler selon les activités économiques
- Déclaration à la caisse de sécurité sociale
- Statut du salarié (permanent, temporaire, aide familial, apprenti..)
- Activité marginale et travaux d'appoints (faux chômeurs, faux inactifs, fausses femmes au foyer...)

2-COMMENT LE SECTEUR INFORMEL S'EST DEVELOPPE EN ALGERIE ?

2.1-Diminution des importations :

Devant la diminution des importations des produits de première nécessité ,de produits intermédiaires, des matières premières et même des équipements,les pénuries se sont développées et ont donné lieu à des marchés parallèles florissants de produits sous tension et à la multiplication de petits revendeurs .

On constate que le marché parallèle a pris sa naissance dans le fait que notre économie était centralement planifiée et par conséquent l'accès au facteur de production n'est pas libre, l'offre de certains produits est rigide.

Dans ces conditions, l'occasion de création d'un revenu ne se présente pas dans la production mais dans la distribution "grâce " à la rigidité de l'offre.

Pour accéder à un revenu, les chômeurs et surtout les enfants rejetés par le système scolaire se placent dans une file d'attente . Ils revendent le produit sous tension qu'ils ont acheté, aux gens qui n'ont pas eu la possibilité de se placer dans la file (revente au noir).

Pourquoi se livre-t-on à ce genre de transactions ? Les chômeurs se livrent à cette activité d'une part parce qu'ils n'arrivent à s'insérer dans le monde du travail vue la restriction du marché, et d'autre part cette activité est juteuse et permet un gain facile.

Autre explication , pour les enfants qui sont rejetés par le système éducatif, pour ne pas les voir dans la rue et se livrer à la délinquance juvénile, les parents préfèrent les voir s'occuper et exercer ce métier en attendant une situation meilleure.

On peut conclure qu'une partie de l'informel (la distribution parallèle) naît des pénuries et des réductions des importations , en somme des économies formelles en crise .

Dans le cas de l'Algérie il ne s'agit pas d'une économie de production souterraine mais une économie de distribution parallèle.

2.2-Chômage :

Devant l'acuité du problème du chômage , les jeunes se sont orientés vers la contrebande . Pour certains le métier de contrebandier est un choix parmi d'autres possibilités pour s'enrichir vite , pour d'autres il se présente comme l'unique moyen de subvenir aux besoins familiaux.

Cette situation est favorisée par l'absence des pouvoirs publics sur le terrain , peut être par leur incapacité de contrôler la situation , ou aussi par la complicité de leurs agents.

Une tentative de lutter contre la contrebande par un contrôle rigoureux aux postes frontaliers , ports et aéroports et sur les lieux de l'activité , a eu lieu en 1989 et 90 mais elle a été vite abandonnée par le gouvernement suivant.

Est-elle abandonnée parce que les pouvoirs publics n'arrivaient à contrôler la situation car le flux de la contrebande est trop important pour peu de moyens de contrôle qui, de surcroît, s'ajoute à une absence de motivation et un climat politique défavorable ? ou n'est-elle qu'une campagne organisée par un gouvernement dont l'objectif principal est de gagner la popularité des citoyens donc à dessein ? ou encore parce que ces pouvoirs publics se sont rendus compte que la contrebande constitue une soupape salutaire au problème de l'emploi ?

2.3- La contrebande :

Elle s'est développée parce qu'il y a un besoin, une demande à satisfaire ,parcequ'il y a une pénurie artificielle créée par les détenteurs des monopoles ou une pénurie réelle due à la réduction des importations . D'ailleurs la contrebande naît de la pénurie.

- De l'importation de la matière première, des semi produits et la pièce de rechange pour certaines entreprises privées qui ne peuvent plus (ou pas suffisamment) s'approvisionner auprès du secteur structuré producteur ou détenteur de monopole.

La conjugaison de l'exercice du monopole sur le commerce extérieur par les entreprises publiques et de la réduction des importations met en difficulté beaucoup d'entreprises privées qui se trouvent devant un besoin pressant et acceptent de s'approvisionner même sur le marché parallèle, pourvu que l'activité ne s'arrête pas : Les contrebandiers ne se font pas prier pour investir ces créneaux.

- L'importation des produits destinés à la consommation finale des ménages allant de l'alimentaire au textile, en passant par la chaussure , la vaisselle , les ustensiles de cuisine , les produits cosmétiques et les biens d'équipement ménager. La ruée des ménages sur les produits de consommation s'explique par 2 raisons :

**l'absence ou l'insuffisance de la production nationale ajouté à la mauvaise qualité de certains produits .

**la diversification des produits "made in" crée un besoin supplémentaire chez les ménages .

Les ménages trouvent leurs comptes. Les contrebandiers rapprochent la marchandise du consommateur et pratiquent des prix acceptables si l'on considère les frais de déplacement à l'étranger d'un ménage pour aller se procurer le même produit .

3- CONCLUSION :

On a vu que les pouvoirs publics ne luttent plus contre le marché parallèle et la contrebande (dans le sens de l'importation), s'agit-il là de la reconnaissance de l'existence de l'économie informelle et l'acceptation sournoise des pouvoirs publics de composer avec ?

Nous avons constaté que le secteur formel ne peut plus offrir des emplois permanents à une main d'oeuvre nombreuse, jeune et non qualifiée.

Il reste aux pouvoirs publics de trouver des mesures de politique économique pour développer le secteur informel et favoriser le développement des activités économiques utilisatrices de main d'oeuvre et qui ne nécessitent pas de lourds investissements ni une grande formation professionnelle, comme des avantages fiscaux et des bonifications sur le taux d'intérêt à moduler selon le degré de priorité de l'activité , et ce en complément aux dispositifs d'insertion des jeunes.

Le rôle que peut jouer le secteur informel en Algérie, dans le schéma de développement et de croissance économique, c'est d'absorber une main d'oeuvre excédentaire pour éviter les conflits sociaux, d'accroître par la même occasion la production, surtout dans certains secteurs où l'offre nationale est encore insuffisante. La BIRD et le FMI semblent considérer ce rôle comme déterminant.

III- LE SECTEUR INFORMEL AU SENS DE L'ACTIVITE DES MENAGES

Le concept de la population active comme d'autres indicateurs, ont été mis au point sur la base de l'expérience des pays industrialisés et , souvent ,ne permettent pas de tenir compte des activités de caractère informel rencontrées dans les pays en développement .

Le secteur informel permet d'expliquer ce que n'explique pas la comptabilité nationale ni les indicateurs économiques traditionnellement élaborés par les services spécialisés (statistique , planification).

L'emploi informel ne peut être évalué sans formuler d'hypothèses, et ce malgré la riche et variée information contenue dans l'enquête sur la main d'oeuvre 1992 .

A travers cette enquête et en attendant les résultats définitifs, nous nous limitons pour le moment à examiner certaines formes de l'emploi infomel comme :

- les femmes au foyer qui exercent en plus de leurs travaux ménagers, des activités économiques marchandes.
- les travailleurs à domicile , en majorité des femmes .
- les chômeurs qui exercent des travaux d'appoint.
- les inactifs qui exercent des travaux d'appoint .
- les aides familiaux.
- les apprentis.
- les occupés de façon informelle.

1- LA PARTICIPATION DE LA FEMME À LA POPULATION ACTIVE :

La façon dont les activités réalisées par les femmes chez elles ou à proximité sont considérées pour déterminer leur classification économique peut aussi contribuer à ne pas apprécier à sa juste valeur l'importance de la contribution féminine au bien être économique .

A ce jour , il a été généralement admis que si ces activités ont été réalisées en contre partie d'un salaire par des personnes autres que les membres du ménages , elles contribuent à la production économique d'un pays . Si elles sont exécutées par des épouses ou d'autres membres du ménages , elles ne sont pas considérées comme contribuant à la production économique du pays .

1.2- Les femmes au foyer qui exercent des activités marchandes et non marchandes

La question sur l'occupation de la femme en Algérie relève d'un long et vieux débat. Les observateurs soulignent la nécessité de l'intégration de la femme dans le processus de développement.

Mais les activités ordinaires de compilation et d'analyse des systèmes statistiques nationaux n'ont pas permis de recouvrir suffisamment d'informations quantitatives sur la participation et la contribution de la femme au produit national,et précisément sur leurs activités dans le secteur informel.

La participation de la femme au développement économique peut être mesurée soit comme une participation à la population active (c'est à dire un apport de travail) soit comme une participation aux résultats du travail (c'est à dire au produit et au revenu) du pays , de la région, du secteur d'activité ...

Les deux types de quantification diffèrent par leur nature

La participation de la femme à la population active peut être exprimée par le nombre de femmes qui se livrent à des activités économiques ou par le nombre d'heures de travail fournies par les femmes, pour ces activités, rapportés au nombre total de personnes économiquement actives, aussi bien hommes que femmes .

En Algérie il y a des divergences entre les différents chercheurs, utilisateurs, sur le volume des femmes occupées . Beaucoup d'observateurs considèrent que le nombre de femmes insérées dans le monde du travail serait supérieur à celui présenté par les statistiques officielles , d'autres considèrent que les statistiques issues des enquêtes auprès des ménages souffrent des fausses déclarations d'une part et d'autre part de l'insuffisance de l'outil statistique pour appréhender les femmes qui travaillent.

Certains poussent leur raisonnement jusqu'à considérer la femme qui simplement émet le voeux de travailler comme une femme active (c'est un potentiel disponible) .

Or la réalité est tout autre , les enquêtes réalisées jusqu'ici se basent sur les déclarations spontanées des femmes enquêtées , et ce à la question suivante : exercez-vous une activité économique marchande en dehors des travaux ménagers ? ou exercez-vous, même à domicile, une activité à but lucratif en plus des travaux ménagers?

Les réponses à cette question sont de trois type :

-Oui hors du domicile. La femme est considérée occupée et l'interview se prolonge pour connaître son statut , le type d'activité, le secteur d'activité .

-Oui à domicile. La femme est considérée travailleuse à domicile (TD) et l'interview se prolonge dans certaines enquêtes pour déterminer le type d'activité et le volume horaire hebdomadaire consacré à cette activité ainsi que la destination du produit .

-Non, l'interview s'arrête là et la personne est classée femme au foyer .

Cette troisième catégorie de femmes nous intéresse dans ce chapitre . Mais avant de continuer notre analyse , le lecteur a le droit de savoir ce qu'est une femme au foyer .

1.2-Concept et définitions :

Les définitions du BIT et celles appliquées en Algérie stipulent que la femme au foyer est toute femme mariée (quel que soit l'âge) ou une fille célibataire âgée de 16 ans ou plus , s'adonnant exclusivement aux travaux ménagers . Elle ne travaille pas , ne cherche pas à travailler et n'a pas d'activité rémunératrice à domicile .

S'agissant de l'âge, on constate que si l'intéressée est mariée , divorcé ou veuve , l'âge ne constitue pas une condition , par contre si elle est célibataire l'ONS a fixé par convention un seuil minimum de 16 ans , considérant qu'à partir de cet âge une fille qui n'a aucune occupation s'adonne nécessairement aux travaux ménagers

Les femmes qui nous intéressent ici sont celles qui se sont déclarées spontanément femmes au foyer, puis lors de la vérification de leur emploi du temps, il s'est avéré qu'elles ont exercé des travaux d'appoint pour contribuer au revenu du ménage.

Les premiers résultats de l'enquête sur la main d'oeuvre montrent que sur 5.500.000 femmes au foyer près de 200.000 ont consacré en moyenne entre 6 heures et 18 heures par semaine (selon la nature du travail) à leur activités marchandes. La faible intensité de leur travail nous autorise à classer les femmes en question parmi les occupées marginales, et donc dans l'emploi informel. **Elles s'ajoutent à celles qui se déclarent occupées dès le début de l'interview, pour évaluer la population occupée féminine réelle.**

1.3- Les travailleurs à domicile

Ce sont des personnes des deux sexes , quelque soit leur âge, qui se déclarent occupés à la question citée plus haut , mais dans leur domicile , qui exercent des activités à but lucratif leur procurant un revenu plus ou moins régulier.

Les résultats de la dernière enquête sur la main d'oeuvre (1992) donnent un volume de travailleurs à domicile de 164.000 personnes

La quasi-totalité sont des femmes qui , en plus de leurs travaux ménagers, s'adonnent à des activités comme la vannerie, la poterie, le tissage , la tapisserie ,la couture, la broderie,...pour contribuer au budget familial (parfois la seule ressource du ménage).

Il peut s'agir des travaux à façon pour les entreprises ou les commerçant (commande précise : modèle, référence, dimension) ou des travaux pour des particuliers (personnes, ménages) comme la garde d'enfants, la couture, le tricotage, la broderie etc..

Ces personnes , du fait qu'elles exercent une activité marginale (peu productive et peu rémunératrice), non déclarée ,non immatriimmatriculée à la caisse de sécurité sociale , sans local fixe , qu'elles exercent seules (taille de l'établissement réduite à la personne du T.D), remplissent tous les critères pour être considérés dans l'informel , à la fois l'activité est informelle et le travailleur est informel

2- LES CHOMEURS :

la catégorie de chômeurs qui nous intéresse ici et celle qui se déclare spontanément au chômage, mais qui en réalité effectue des travaux d'appoint pour subvenir à ses besoins (en bricolant en quelque sorte) .

Les chiffres provisoires de l'ENMO 92 donnent un volume de 126.000 chômeurs qui exercent des activités marchandes d'appoint et qui ont renseigné l'emploi du temps qui leur a été soumis

Ce type de chômeurs peut être considéré comme des actifs marginaux eu égard au caractère précaire et marginal de leurs travaux .

3- LES AUTRES INACTIFS AYANT EXERCE DES TRAVAUX D'APPOINT:

Il s'agit des personnes des deux sexes qui ne se déclarent au début de l'interview ni occupées ni à la recherche d'un travail et qui n'ont pas une autre situation individuelle comme étudiant, apprenti, aide familial, retraité ou pensionné, infirme ou handicapé, au service national. La question est adressée aux personnes âgées de 16 ans et plus.

L'objectif de pousser un peu loin l'interview en demandant l'emploi du temps à cette catégorie de population est de récupérer de faux inactifs pour les intégrer dans la population active. Car il a été constaté dans les enquêtes précédentes qu'un certain nombre d'inactifs sont jeunes, donc à l'âge de travailler, mariés donc dans la nécessité de travailler pour répondre aux besoins de leur famille. Cette observation a laissé planer un doute sur leur situation d'inactif et a poussé l'ONS à vérifier leur déclaration par l'introduction d'un emploi du temps

Les " autres inactifs " qui ont renseigné l'emploi du temps qui leur a été présenté lors de l'enquête deviennent des actifs (marginaux peut être) et sont soustraits de leur classification précédente.

La première expérience de l'utilisation d'un emploi du temps dans les enquêtes sur la main d'oeuvre montre déjà que sur 596.000 déclarés inactifs , 78.000 d'entre eux déclarent par la suite exercer de temps en temps des travaux d'appoint .

4- LES AIDES FAMILIAUX :

Ils sont toujours observés dans les enquêtes auprès des ménages de l'ONS. Ce sont des personnes des deux sexes ayant atteint l'âge de travailler, qui n'ont pas une occupation rémunérée et qui ne sont pas à la recherche d'un emploi, mais qui exercent dans une exploitation ou un établissement d'un membre de la famille.

Ils peuvent considérer cette occupation comme un passe temps et une situation provisoire en attendant mieux, et perçoivent parfois à peine de l'argent de poche.

Si la notion d'aide familial est claire dans l'esprit du statisticien elle ne l'est pas forcément chez la plupart des aides familiaux qui ont tendance parfois à se déclarer en chômage car, dans leur esprit, le travail qu'ils effectuent (au moment de l'enquête) ne constitue pas une activité et encore moins une profession du fait qu'elle n'est pas leur situation définitive.

REPARTITION DES AIDES FAMILIAUX SELON L'ETAT MATRIMONIAL ET LE SEXE

Etat mat.	Hommes	Femmes	Total	%
Célibataire	198068	7098	205166	83,7
Marié	36504	2366	38870	15,9
Divorcé	338	338	676	0,3
séparé	/	338	338	0,1
Total	234910	10140	245050	100

5- LES APPRENTIS :

Ce sont des personnes qui ne sont pas au chômage et n'exercent pas d'activité rémunérée. Elles apprennent un métier dans un établissement public ou privé en vue d'acquérir une qualification.

Cette qualification peut s'acquérir soit dans le cadre de la loi sur l'apprentissage (lois 81-07 du 27 juin 1981 et 90-34 du 20 décembre 1990) soit de façon libre en vertu d'un accord verbal entre l'intéressé et le chef de l'établissement.

L'apprentissage peut aller de la formation sur le tas à la formation dans des ateliers spécialisés à cet effet.

Il peut aller de l'observation du personnel qualifié en train de travailler à la participation effective à l'activité de l'établissement mais d'une façon progressive..

L'apprentissage peut couvrir tous les secteurs d'activité (mécanique, tôlerie, électricité, menuiserie, plomberie, peinture, maçonnerie, le commerce et services,...).

REPARTITION DES APPRENTIS PAR SEXE ET PAR SECTEUR D'ACTIVITE

Secteurs	Garçons	Filles	Ensemble	%
Agriculture	/	/	/	/
Industrie	5746	338	6084	40,9
BTP	676	/	676	4,5
Transp.Com	/	/	/	/
Commerce	1690	/	1690	11,4
Sces march.	6084	338	6122	43,2
Total	14196	676	14872	100

Source : ONS / Enquête sur la main d'oeuvre 1992

L'apprentissage est essentiellement masculin. Quelques cas rares de filles sont observés dans l'échantillon dans l'industrie et dans les services marchands.

Il peut être convenu d'intégrer les aides familiaux et les apprentis dans l'emploi informel eu égard à la précarité et/ou caractère provisoire de leur occupation.

6-LES OCCUPES DE FACON INFORMELLE :

Parmi ceux qui se sont déclarés occupés à l'enquête , on peut classer un bon nombre de salariés dans l'emploi informel, à cause du caractère illégal et/ou précaire de leur emploi :

- Les salariés temporaires, saisonniers ou occasionnels, exerçant dans le secteur privé et n'étant pas assurés auprès d'une caisse de sécurité sociale . Le chiffre provisoire s'élève à 320.000 personnes en 1992.

- Les salariés permanents exerçant dans le secteur privé et n'étant pas assurés auprès d'une caisse de sécurité sociale . Le chiffre provisoire s'élève à 129.000 personnes en 1992 .